

# ***Délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable sous couverture du fossé bressan***

*Phase 2 : bilan des usages et évaluation des besoins*

*Mai 2013*

*Rapport n° 68743/C*

*Auteurs : Stéphane DEPARDON, Emmanuel SONCOURT*



**AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE**  
Délégation de Besançon  
34, rue de la Corvée  
25000 BESANÇON

*Agence Rhône Alpes Méditerranée  
Métier Eau  
Parc du Lyonnais  
392, rue des Mercières  
69140 Rillieux la Pape  
Tél. : 04 37 85 19 60  
Fax. : 04 37 85 19 61*

## Synthèse

La deuxième phase de l'étude sur la délimitation des ressources majeures pour l'AEP sous couverture du fossé bressan avait pour objectif de faire un bilan des usages en eau potable à proximité des secteurs retenus et d'estimer les besoins à long terme.

Les collectivités compétentes en eau potable dans le secteur d'étude ne disposant pas de ressource de substitution, elles sont toutes susceptibles d'être intéressées par les ressources majeures pour sécuriser l'approvisionnement.

Le bilan des besoins à court, moyen et long terme a permis d'identifier les collectivités qui pourraient potentiellement être déficitaires et donc être d'autant plus intéressées par les ressources stratégiques. Ces ressources sont pour l'essentiel situées en Saône-et-Loire.

Il s'agit :

- Pour la zone d'intérêt futur de Cuisery : du SIE de la Basse Reyssouze (01), du SIE de la Basse Seille (71) et du SIE de Chalon Sud-Est (71) ;
- Pour la zone d'intérêt futur de Chalon Sud : du SIE de Chalon Sud-Ouest (71) et du SIE de Chalon Sud-Est (71),
- Pour la zone d'intérêt futur de Chalon Nord : du SIE de Chalon Sud-Ouest (71) et la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud (21),
- Pour la zone moratoire de Louhans : du SIE de la Basse Seille (71), de la CC du Canton de Cuiseaux (71), du SIE de Chalon Sud-Est (71) et du SIE de Beaufort St Agnès (39),
- Pour la zone d'intérêt actuel de Nuits Saint Georges : le syndicat Mixte de Vosne Romanée (21) et la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud (21).
- Pour la zone d'intérêt actuel de Beaune : la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud (21),
- Pour la zone d'intérêt actuel de Chagny : la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud (21).

Aucune collectivité potentiellement déficitaire n'est située à proximité de la zone moratoire Saône-Doubs.

Le bilan des usages a montré que seul le secteur moratoire de Saône-Doubs était concerné. En effet, c'est à proximité de ce secteur que l'alimentation en eau potable est la plus concurrencée sur les territoires du syndicat du Recépage (39), du syndicat du Pays Losnais (21) et du syndicat de Seurre Val de Saône (21).

## Sommaire

	<b>Pages</b>
<b>1. Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>2. Secteur d'étude et moyens mis en œuvre .....</b>	<b>6</b>
2.1. Secteur d'étude.....	6
2.2. Moyens mis en œuvre.....	6
<b>3. Présentation de la distribution en eau potable sur le secteur étudié.....</b>	<b>9</b>
3.1. Département de la Côte d'Or.....	9
3.1.1 Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud (CABCS).....	9
3.1.2. Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin (partielle).....	15
3.1.3. Nuits Saint Georges.....	16
3.1.4. Premeaux Prissey.....	17
3.1.5. Villars Fontaine.....	18
3.1.6. Villers la Faye.....	19
3.1.7. Syndicat Mixte de Vosne Romanée.....	20
3.1.8. SIAEP de la Plaine de Nuits.....	21
3.1.9. SIAEP de Seurre – Val de Saône .....	22
3.1.10. Syndicat intercommunal de Meuilley-Chaux .....	24
3.1.11. SIAEP du pays Losnais.....	25
3.2. Département du Jura .....	27
3.2.1. Syndicat Intercommunal des Eaux et d'assainissement de Beaufort – Sainte-Agnès.....	27
3.2.2. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Bletterans.....	27
3.2.3. Syndicat Intercommunal du Recépage.....	28
3.2.4. Syndicat Intercommunal des Trois Rivières .....	29
3.3. Département de la Saône et Loire .....	30
3.3.1. Syndicat des Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Dheune.....	30
3.3.2. Commune de Chagny .....	31
3.3.3. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Dheune.....	32
3.3.4. Syndicat Intercommunal des Eaux de Verdun-sur-le-Doubs .....	33
3.3.5. Syndicat Intercommunal des Eaux de Bresse Nord.....	34
3.3.6. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Seillette .....	35
3.3.7. Syndicat Intercommunale des Eaux de Chalon Sud-Est.....	36
3.3.8. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise .....	37
3.3.9. Syndicat Intercommunale des Eaux de la Basse Seille.....	38
3.3.10. Communauté de Communes du Canton de Cuiseaux .....	39
3.3.11. Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Mâconnais.....	40
3.3.12. Syndicat Intercommunal des Eaux du Tournugeois.....	41
3.3.13. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Sennecey et la commune de Sennecey-le-Grand.....	42
3.3.14. Syndicat Intercommunal des Eaux de Chalon-Sud-Ouest.....	43
3.3.15. Communauté d'Agglomération du Grand Chalon.....	45
3.4. Département de l'Ain .....	47
3.4.1. Syndicat Intercommunal de la Basse Reyssouze.....	47

3.5.	Conclusion sur l'organisation de l'alimentation en eau potable .....	48
<b>4.</b>	<b>Estimation des besoins futurs en eau potable .....</b>	<b>52</b>
4.1.	Démarche adoptée.....	52
4.2.	Evaluation de la population à court, moyen et long terme .....	53
4.21.	Données communales.....	53
4.22.	Données départementales.....	55
4.3.	Evaluation des besoins à court, moyen et long terme.....	58
<b>5.</b>	<b>Bilan des usages.....</b>	<b>60</b>
<b>6.</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>64</b>

### Liste des figures

Figure 1 :	Collectivités compétentes en eau potable dans le secteur d'étude .....	8
Figure 2 :	Carte des collectivités potentiellement déficitaires en eau potable à l'horizon 2030 et bilan des usages en 2010.....	63

### Liste des tableaux

Tableau 1 :	Moyens de production en eau potable de la CABCS.....	13
Tableau 2 :	Contour du périmètre de compétence en eau potable de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon.....	45
Tableau 3 :	Présentation synthétique de l'alimentation en eau potable du secteur d'étude.....	51
Tableau 4 :	Comparaison des taux de variation de la population appliqués dans les SCOT avec ceux calculés à partir des données départementales et communales de l'INSEE.....	55
Tableau 5 :	Estimation de la population aux horizons 2015, 2020 et 2030 à partir des données communales.....	56
Tableau 6 :	Estimation de la population aux horizons 2015, 2020 et 2030 à partir des données départementales.....	57
Tableau 7 :	Evaluation des besoins en eau potable aux horizons 2015, 2020 et 2030 sur la base des données départementales.....	59
Tableau 8 :	Bilan des usages entre 2006 et 2010.....	62

### Liste des Annexes

Annexe A :	Carte des SCOT en 2012 (source Préfecture de Saône-et-Loire)
------------	--------------------------------------------------------------

## 1. Introduction

Le BRGM a réalisé en 2009 une "Etude sur les ressources en eaux profondes du fossé bressan en Bourgogne et Franche-Comté". Cette étude a conduit à la délimitation de plusieurs secteurs potentiellement intéressants pour les générations futures. L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse a souhaité que soit confirmé l'intérêt de ces secteurs comme des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable dans l'objectif de leur donner le statut de « zones à protéger » dans le cadre de la révision du SDAGE Rhône Méditerranée.

La première phase de l'étude avait pour objectif de faire une synthèse hydrogéologique de 9 secteurs, de valider l'intérêt de ces secteurs et le cas échéant de valider leurs contours. Plusieurs zones d'intérêt ont été définies :

- Les secteurs de pied de Côte de Beaune, de Nuits-St-Georges ainsi que le secteur de Chagny ont été reconnus comme des zones d'intérêt actuel (ZIA<sup>1</sup>) ;
- Les secteurs de Chalon Nord, Chalon Sud et Cuisery ont été reconnus comme des zones d'intérêt futur (ZIF<sup>2</sup>) ;
- Les secteurs de Louhans et Saône-Doubs comme des zones moratoires dont les potentiels quantitatif et qualitatif restent encore à démontrer.

Parmi les secteurs étudiés, seul celui de l'Est dijonnais a été écarté en raison du potentiel trop faible des ressources étudiées.

La deuxième phase de l'étude, objet du présent rapport, a pour objectif de faire un bilan des usages en eau potable à proximité des secteurs retenus et d'estimer les besoins à long terme. Cette phase doit permettre d'identifier les maîtres d'ouvrages en charge de la distribution d'eau (syndicat, communauté d'agglomération, commune) susceptibles d'être intéressés à plus ou moins long terme par le potentiel des ressources majeures.

Dans un premier temps, nous présenterons chaque collectivité en charge de la distribution en eau puis nous évaluerons leurs besoins. Un bilan a également été réalisé pour les autres usages (irrigation, industriel).

---

<sup>1</sup> Zone d'Intérêt Actuel ou ressource structurante (ZIA) : ressource déjà fortement sollicitée dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les importantes populations qui en dépendent.

<sup>2</sup> Zone d'Intérêt Futur (ZIF) : ressource faiblement ou non sollicitée à ce jour mais à forte potentialité.

## **2. Secteur d'étude et moyens mis en œuvre**

### **2.1. Secteur d'étude**

Le bilan des usages a été réalisé sur un territoire suffisamment large pour encadrer l'ensemble des zones stratégiques définies en phase 1. Le secteur que nous avons défini est reporté sur la figure 1. Il englobe :

- 19 collectivités sur le territoire de la Saône-et-Loire ;
- 11 collectivités sur la Cote d'Or ;
- 4 collectivités dans le Jura ;
- 1 collectivité dans l'Ain.

### **2.2. Moyens mis en œuvre**

Le bilan des usages a été réalisé à partir :

- Du fichier des redevances 1987-2010 de l'Agence de l'Eau ;
- Des recensements 1999, 2006 et 2009 de la population de l'INSEE.

Nous avons également interrogé les services de l'état :

- Le Conseil Général de la Saône-et-Loire ;
- Le Conseil Général de la Cote d'Or ;
- Les services de l'ARS de la Saône-et-Loire, de la Cote d'Or et du Jura.

Les informations recueillies ont également été complétées par la consultation d'un certain nombre d'études et de schémas directeurs en eau potable. On citera :

- Le schéma départemental en eau et assainissement de la Saône-et-Loire (Saunier Environnement, 2004) ;
- Le schéma directeur en eau potable du SIE de Chalon Sud-Ouest (Pöyry, 2005/2006) ;
- Le schéma directeur en eau potable du SIE de Chalon Sud-Est (Secundo, 2007/2008) ;
- Le schéma directeur en eau potable du SIE du Nord de Chalon (Pöyry, 2009) ;
- Le schéma directeur en eau potable du SIE de la Région de Sennecey (Pöyry, 2009) ;

*Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*  
*Délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable sous couverture du fossé bressan*  
*Phase 2 : Bilan des usages et évolution des besoins– Rapport n° 68743/C*

- Le schéma directeur en eau potable de la CC du Canton de Cuiseaux (Cabinet Tramoy, 2005) ;
- Le schéma directeur en eau potable du SIE de Bresse Nord (Secundo, 2012) ;
- Le schéma directeur en eau potable du SIE de la Seillette (Ginger, 2008) ;
- Des études préalables à la détermination des périmètres de protection des captages de Remigny (SIE Vallée de la Dheune), de Farges-lès-Macon et de Montbellet (SIE du Haut Mâconnais) – Saunier Environnement 2003 ;
- L'étude complémentaire préalable à la mise en place des périmètres de protection des captages de Crissey (SIE du Nord de Chalon) – CPGF Horizon 2008,
- Le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud – Prolog Ingénierie, Edacere 2012.

Nous avons également consulté les SCOT suivants :

- Schéma Directeur de l'Agglomération chalonaise,
- SCOT du Mâconnais Sud Bourgogne,
- SCOT des agglomérations de Beaune et Nuits Saint-Georges,
- SCOT de la Région de Dole,
- SCOT de Lons le Saunier,
- SCOT Bresse Val de Saône.

La carte des SCOT est donnée en annexe A.



## **3. Présentation de la distribution en eau potable sur le secteur étudié**

### **3.1. Département de la Côte d'Or**

#### *3.1.1 Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud (CABCS)*

##### *3.1.1.1. Présentation générale*

Cette collectivité a été créée relativement récemment (1<sup>er</sup> janvier 2007, elle a compétence en eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008). Elle agrège des réseaux de distribution qui se sont développés par le passé de manière indépendante, et restent très peu connectés entre eux.

Elle regroupe 54 communes dont Beaune, ville centre, ce qui représente une population de **52 528 habitants en 2009** (donnée INSEE). Elle est essentiellement concentrée à Beaune (22 516 habitants en 2009).

Les communes concernées sont : Vauchignon, Santosse, Jours-en-Vaux, Cormot-le-Grand, Molinot, Mavilly-Mandellot, Aubigny-la-Ronce, Ivry-en-Montagne, Bouilland, Nantoux, Dezize-lès-Maranges, Paris-l'Hôpital, Saint-Romain, Baubigny, La Rochepot, Meloisey, Thury, Bouze-lès-Beaune, Chaudenay, Savigny-lès-Beaune, Nolay, Echevronne, Serrigny, Pernand-Vergelesses, Aloxe-Corton, Chorey, Beaune, Ruffey-lès-Beaune, Vignoles, Pommard, Marigny-lès-Reullée, Corberon, Volnay, Monthélie, Auxey-Duresses, Corgengoux, Levernois, Combertault, Meursanges, Bligny-lès-Beaune, Montagny-lès-Beaune, Meursault, Sainte-Marie-la-Blanche, Chevigny-en-Valière, Tailly, Merceuil, Saint-Aubin, Corcelles-les-Arts, Puligny-Montrachet, Chassagne-Montrachet, Corpeau, Ebaty, Santenay et Chagny.

Toutes sont situées dans le département de la Côte d'Or à l'exception des communes de Dezize-lès-Maranges, Paris-l'Hôpital, Chaudenay et Chagny. Le cas de la commune de Chagny sera traité séparément (cf. paragraphe 3.3.2) car nous verrons que son réseau de distribution n'est pas connecté aux communes de la Côte d'Or.

La CABCS est aujourd'hui compétente sur 47 des 54 communes que compte son territoire. La compétence eau potable était préalablement à la charge directe des communes ou déléguée à des syndicats :

- L'ex SIVOM du Pays Beaunois dont 24 communes sur 30 sont rattachées à la CABCS,
- L'ex SIVU d'adduction d'eau de Rochepot-Baubigny dont 2 communes sont rattachées à la CABCS,
- L'ex SIE de la Cozanne dont 2 communes sur 5 sont rattachées à la CABCS,
- La CABCS a intégré 19 communes qui avaient la compétence en eau potable.

L'exploitation est en partie assurée en régie syndicale, et en partie affermée à Veolia.

### 3.1.1.2. Interconnexions

Il existe des interconnexions avec :

- Le syndicat intercommunal de Meuilley-Chaux (anciennement SIAEP des Hautes Côtes) qui peut fournir un appoint. Il dispose de 3 sources d'une capacité de 450 m<sup>3</sup>/j :
  - Les communes de Fussey, Marey-lès Fussey et Magny les Villers, qui appartiennent au syndicat intercommunal de Meuilley-Chaux, sont directement alimentées par le CABCS (via la commune de Laddoix-Serrigny et de Changey). Ces 3 communes ne disposent pas de ressource propre, nous les avons donc inclus dans la population desservie par le CABCS.
- Le Syndicat intercommunal de la Plaine de Nuits :
  - La CABCS alimente en eau potable les communes de Corgoloin, Comblanchien et Villy-le-Moutier. Ces communes sont donc intégrées à la CABCS dans l'estimation des besoins,
  - En secours, la CABCS peut alimenter les communes d'Agencourt, Argilly, Boncourt le Boix, Gerland et Quincey,
  - En secours, le Syndicat intercommunal de la Plaine de Nuits peut alimenter la CABCS (bas service du Pays Beaunois).
- Le SIE de la Vallée de la Dheune qui peut alimenter la commune de Santenay. Depuis l'arrêt de l'exploitation du puits en Boichot, le SIE de la Vallée de la Dheune assure une large partie de l'alimentation en eau potable de la commune de Santenay. Il est prévu de mettre en place un traitement sur le puits en Boichot (pesticides), ce qui permettra d'alimenter non seulement Santenay en totalité mais aussi les communes de Dezize-lès-Maranges et de Paris l'Hôpital qui sont actuellement alimentées par le SMEMAC ;
- Les communes d'Ivry-en-Montagne, Jours-en-Vaux, Mavilly-Mandellot, Meloisey, Saint-Romain et Santosse sont alimentées en eau potable par le Syndicat Mixte Fermé d'Adduction d'Eau d'Arnay-le-Duc.
- La commune de Chaudenay est toujours alimentée en eau potable par le Syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Basse Dheune,
- Le Syndicat Mixte des Eaux du Morvan, de l'Autunois et du Couchois (SMEMAC). Il existe 3 interconnexions principales avec la CABCS :
  - Interconnexion d'achat d'eau permanente pour la commune de Thury depuis la commune d'Epinac,
  - Interconnexion d'achat d'eau permanente pour les communes de Dezize-lès-Maranges et de Paris l'Hôpital depuis Epertully,
  - Interconnexion d'achat d'eau en secours pour la commune de Nolay depuis Epertully.

*Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*  
*Délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable sous couverture du fossé bressan*  
*Phase 2 : Bilan des usages et évolution des besoins– Rapport n° 68743/C*

A noter qu'il a été étudié la possibilité de créer une interconnexion de secours mutuel entre la CABCS (via l'unité de distribution du Pays Beaunois) et le Syndicat des Eaux Seurre Val de Saône. Ce secours présenterait toutefois peut d'intérêt pour la CABCS puisqu'il serait limité à hauteur de 400 à 500 m<sup>3</sup>/j.

Dans l'estimation des besoins futurs en eau potable de la CABCS, nous avons intégré les interconnexions dans notre raisonnement. Nous avons donc considéré que la CABCS alimentait en eau potable les communes :

- De Fussey, Marey-lès Fussey et Magny les Villers, qui appartiennent au syndicat intercommunal de Meuilley-Chaux, ce qui représente une population supplémentaire de 437 habitants en 2009,
- Les communes de Corgoloin, Comblanchien et Villy-le-Moutier qui appartiennent au Syndicat de la Plaine de Nuits, ce qui représente une population supplémentaire de 1976 habitants en 2009,
- Nous avons considéré que le puits en Bochet serait remis en service. Les communes de Santenay, Dezize-lès-Maranges et de Paris l'Hôpital sont laissées dans le bilan de la CABCS.

Les communes de Chaudenay, Ivry-en-Montagne, Jours-en-Vaux, Mavilly-Mandellot, Meloisey, Saint-Romain et Santosse ont par contre étaient enlevées du bilan, ce qui représente une population de 2064 habitants en 2009.

La CABCS représente également les communes :

- De Chaudenay dont l'alimentation en eau potable est toujours assurée par le Syndicat Mixte Fermé des Eaux de la Basse Dheune,
- De 6 communes (Ivry-en-Montagne, Jours-en-Vaux, Mavilly-Mandellot, Meloisey, Saint-Romain et Santosse) qui sont alimentées par le Syndicat Mixte Fermé d'Adduction d'Eau d'Arnay-le-Duc.

Ces 7 communes ainsi que la commune de Chagny ne sont pas comptabilisées dans l'estimation des besoins de la CABCS.

Au final, nous avons donc considéré que la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud alimentait en eau potable une population de **52 877 habitants en 2009**, ce qui est peut différent de la population totale recensée sur son territoire (52 528 habitants). Nous avons également étudié séparément la commune de Chagny car cette dernière n'est pas raccordée aux communes de la Côte d'Or. Le bilan besoins/ressources a donc été réalisé de la façon suivante :

- CABCS : population considérée de 46 313 habitants en 2009,
- Chagny et Corbeau : population considérée de 6 564 habitants en 2009. Il est prévu également une réfection de l'interconnexion entre ces deux communes.

### 3.1.1.3. Ressources exploitées

Le système d'alimentation en eau potable de la CABCS est composé de 37 captages :

- 23 sources,
- 9 forages,
- Et 1 puits.

Les moyens de production sont présentés dans le **Tableau 1**.

Il existe également des sources de secours :

- Sur la commune de Bouilland (source Fontenotte),
- Sur la commune de Nantoux (source de la Combotte),
- Le Pays Beaunois (source de la Lauve),

Le puits Boichot est temporairement non exploité pour cause de contaminations chroniques en pesticides. La CABCS prévoit sa remise en service et le traitement de l'eau produite. Nous l'avons donc comptabilisé dans les moyens de production.

La majorité des ressources proviennent du karst de la Côte Dijonnaise à l'exception :

- Des 3 forages de la nappe de Vignoles (PUITS DE VIGNOLES 1, 4 et 5). La nappe de Vignoles a été définie comme zone d'intérêt actuel (ZIA) dans le cadre de la présente étude,
- Des forages de Chagny qui captent les calcaires du jurassique (cf. 3.3.2). Ce secteur a également été défini comme zone d'intérêt actuel (ZIA).

Des débits d'autorisation de prélèvement sont fixés ou en cours de demande. Pour les sources de Savigny-lès-Beaune, les débits autorisés sont fixés à 77 % du débit du Rhoin, et varient donc au cours de l'année.

La capacité de production totale des ouvrages en période d'étiage est estimée à 18 826 m<sup>3</sup>/j (sans les captages de secours) et 16 126 m<sup>3</sup>/j sans les forages de Chagny.

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse  
 Délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable sous couverture du fossé bressan  
 Phase 2 : Bilan des usages et évolution des besoins – Rapport n° 68743/C

UDI alimentée	Captage	Traitement	Capacité de production (m3/j)	Observations	Procédure DUP	Qualité
Aloxe - Corton				Alimentation mixte par les captages de Savigny-lès-Beaune et par réseau du Pays Beauinois		
<b>Aubigny-la-Ronce (village)</b>	La Source du Lavoir	Javellisation	35	aucune alimentation de secours	Terminée	
<b>Aubigny-la-Ronce (village de la Chassagne)</b>	Captage de la Chassagne	Javellisation	17		Terminée	
<b>Auxey-Duresses (Petit Auxey)</b>	Captage du Creux de Borgey	UV	155	aucune alimentation de secours	En cours	
<b>Auxey-Duresses (hameau de Melin)</b>	Captage de la Norie	UV	20	aucune alimentation de secours	En cours	Traces de pesticides
<b>Beaune</b>	Captage de la Bouzaize	Usine de traitement de la Bouzaize (capacité 12000 m3/j)	7000	Interconnexion avec le Pays Beauinois Alimentation de secours via 2 interconnexions : - Pont du Rhoïn - Vignoles (Puits n°4) La commune peut alimenter en secours la ZI de Savigny-lès-Beaune	Terminée 03/08/1990	Traces de pesticides Pic de turbidité Contaminations bactériologiques
<b>Bouilland</b>	Captage d'En Raffin	Javellisation	26	La commune dispose d'une ressource de secours : source Fontenotte Lume d'une capacité de 79 m3/j en étiage	Révision en cours	
<b>Bouze-lès-Beaune</b>				Alimentée par l'UDI du Pays Beauinois (Haut Service)		
<b>Chagny</b>	5 forages	Chlore gazeux	2700	DUP : capacité autorisé de 2780 m3/j Interconnexion avec SIE Basse Dheune sans pouvoir assurer un secours	Terminée	
<b>La Rochepot et Baubigny</b>				Alimentée par le SMAEP d'Arnay-le-Duc Les 2 communes n'ont pas de ressource propre Aucune alimentation de secours Vente à la commune de Nolay en secours		
<b>Meursault</b>	Captage du Petit Auxey	Javellisation	500	Achat au Pays Beauinois pour compléter les besoins 3 interconnexions avec le Pays Beauinois (secours)	En cours	Traces de pesticides
<b>Molinot</b>	Captage de Vernicourt	Javellisation	65	aucune alimentation de secours	Non engagée	
<b>Monthélie</b>	Captage du Mont Milan	Chlore gazeux	23	Interconnexion de secours avec le Pays Beauinois	En cours	
<b>Nantoux</b>	Forage Sous La Roche	Traitement charbon actif (pesticides) d'une capacité de 16 m3/h	150	Ressource de secours : source de la Combotte (ou source aux loups) Capacité du forage : 18 m3/h	Terminée	Traces de pesticides Forte teneurs en nitrates
<b>Nolay et Cormot le Grand</b>	Captage du Cul du Pré		87	Les communes de Nolay et de Cormot le Grand exploite communément le captage du Cul du Pré Achat d'eau au SMIEMAC et au SIE d'Arnay-le-Duc pour compléter les besoins	Procédure en cours	Pic de turbidité
<b>Nolay</b>	Captages de Coyot	Filtration (turbidité par hydrocyclones et filtres poches) et chlore gazeux	103		En cours	Pic de turbidité
<b>Nolay (hameau de Saigey)</b>	Captages de Drouet et des Prés	Chlore gazeux	24		En cours	Traces de pesticides
<b>Paris l'Hôpital et Dezize-lès-Maranges</b>				Alimenté par le SMIEMAC (Etang du Brandon) Aucun secours		
<b>Pays Beauinois</b>	Captage du Grand Champy	Chloration	259	Utilisation en secours de la source de la Lauve Une alimentation de secours via le Bas service Aloxe-Corton par le SIE de la Plaine de Nuits Alimentation de secours de la ZI de Savigny-lès-Beaune par la ville de Beaune Le Pays Beauinois peut par contre alimenter : - la ville de Beaune - Meursault - Monthélie - Saint-Aubin - Le SIE de la Plaine de Nuits - Projet d'interconnexion de Chagny via Corpeau	En cours	
	Captage de Petit Champy		778		En cours	
	Captage de Fontaine du Garde		1555		En cours	
	Captage de Pissevieille et Cognières		864		En cours	
	Forage de Vignoles 1		400		En cours	
	Forage de Vignoles 4		1520		En cours	
	Forage de Vignoles 5		1420		En cours	
<b>Pommard</b>	Captages de Péroset et Pré Blondot	Chlore gazeux	288	aucune alimentation de secours	Terminée 26/11/1993	
<b>Saint-Aubin</b>	Captage de Runger		15	Alimenté par l'interconnexion avec le Pays Beauinois Exploitation occasionnelle du captage de Runger	En cours	
<b>Santenay</b>	Source Saint-Jean	Chlore gazeux	7	Interconnexion d'achat avec le SIE de la Vallée de la Dheune	En cours	
	Puits En Boichot		800	Puits Boichot non exploité pour cause de contaminations chroniques en pesticides	Terminée 04/05/1987	Traces de pesticides Pic de turbidité
<b>Savigny-lès-Beaune</b>	Captage du Grand Champy	Chloration		Exploitation conjointe des sources avec le Pays Beauinois Droit d'eau sur les captages du Grand Champy, du Petit Champy, de Pissevieille et Cognières de 173 m3/j Aucune alimentation de secours La ZI de Savigny-lès-Beaune est alimentée par le SIVOM du Pays Beauinois Alimentation de secours de la ZI de Savigny-lès-Beaune par la ville de Beaune		
	Captage de Petit Champy					
	Captage de Pissevieille et Cognières					
<b>Thury</b>				Alimentation par le SMIEMAC (barrage du Pont du Roi) Aucune alimentation de secours		
<b>Vauchignon</b>	Source du Val de Digenne		15	aucune alimentation de secours	Terminée	
			<b>Capacité de production totale</b>	<b>18826</b>		
			<b>Capacité de production sans Chagny</b>	<b>16126</b>		

Tableau 1 : Moyens de production en eau potable de la CABCS

A noter que, en étiage sévère (2003 par exemple), le débit de la Bouzaise et des sources de Savigny-lès-Beaune ne suffit plus à la demande lors de périodes critiques (vendanges). Certaines ressources propres ne suffisent pas à combler les besoins et nécessitent l'achat d'eau. C'est le cas des communes de :

- Nolay qui achète de l'eau au SMEMAC (étang du Brandon),
- Monthélie alimentation par l'unité de distribution du Pays Beaunois. Le captage de Mont Milan n'est exploité que de façon ponctuelle (période de vendanges),
- Meursault qui a un complément via l'interconnexion avec le Pays Beaunois,
- Bouilland en période d'étiage qui dispose toutefois d'une ressource de secours,
- Santenay du fait de l'arrêt du puits en Boichot depuis 2008. Le complément est fourni par le SIE de la Vallée de la Dheune,
- Saint-Aubin qui est alimentée préférentiellement par le Pays Beaunois. Le captage de Runger est utilisé en complément,
- Pommard lié à des fortes pertes du réseau,
- Aubigny-la-Ronce (unité du bourg) dont le réseau présente également de fortes pertes.

Toutefois toutes les situations de manque d'eau sont compensées par les interconnexions.

#### *3.1.1.4. Périmètres de protection*

Les captages qui disposent d'une DUP sont :

- La source de la Bouzaise (03/08/1990),
- La source du Lavoir et le captage de Chassagne (Aubigny-la-Ronce),
- Le forage Sous la Roche (Nantoux),
- Les captages de Péroset et Pré Blondot (26/11/93),
- Le puits en Boichot (04/05/87),
- La source de Val de Digenne,
- Les forages de Chagny (31/05/05) qui autorise un prélèvement maximum de 139 m<sup>3</sup>/h.

Les autres procédures sont en cours d'instruction.

### 3.1.1.5. *Qualité des eaux brutes*

La qualité des eaux brutes exploitées est relativement médiocre sur le CABCS en raison notamment des fréquentes traces de pesticides sur de nombreuses ressources :

- Les sources de la Norie et du Petit Auxey,
- La source de la Bouzaise qui est équipée d'une station de traitement (capacité 10000 m<sup>3</sup>/j),
- Le forage Sous La Roche,
- La source de la Combotte,
- Les sources de Drouet et des Prés,
- La source de la Lauve (non exploitée),
- Le puits En Boichot qui est temporairement inexploité mais la mise en place d'un traitement est prévue.

Par ailleurs, certaines ressources présentent également des problèmes de turbidité (sources du Cul du Pré, de Coyot, de la Lauve, de la Bouzaise, Forage Sous la Roche et puits en Boichot) et de contaminations bactériologiques (sources de la Bouzaise et de la Lauve, captage Runger).

La qualité de l'eau de la nappe de Vignoles est bonne.

### 3.1.2. *Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin (partielle)*

#### 3.1.2.1. *Présentation générale*

Cette collectivité agrège des réseaux de distribution qui se sont développés par le passé de manière indépendante, et restent très peu connectés entre eux. Compte tenu de la grande étendue de cette collectivité, nous n'avons retenu que les unités de distribution situées a proximité de la plaine. 16 communes sont concernées : Urcy, Clémencey, Quémigny-Poisot, Chamboeuf, Sémezanges, Curley, Ternant, Reulle-Vergy, Détain-et-Bruant, L'Etang-Vergy, Bévy, Curtil-Vergy, Collonges-les-Bévy, Messanges, Chevannes, Segrois. La population totale est de 2 342 habitants en 2009 (donnée INSEE).

L'exploitation est assurée en régie syndicale.

#### 3.1.2.2. *Interconnexions*

Les unités de distribution représentées par les 16 communes étudiées ne disposent d'aucune interconnexion.

La commune de Chevannes est alimentée par le Syndicat intercommunal de Meuilley-Chaux (source de Chevannes).

La population desservie qui a été prise en compte dans le bilan besoins / ressources est de 2210 habitants en 2009.

### *3.1.2.3. Ressources exploitées*

3 sources s'écoulant des calcaires karstiques de la Côte dijonnaise alimentent ce secteur : source de l'Abime de Bevy, source du Breuil et source de Reulle Vergy. La ressource principale est la source du Breuil. La source de Clemencey a été abandonnée.

L'Abime de Bévy est équipée d'une pompe de 60 m<sup>3</sup>/h. Son débit d'alimentation en étiage marqué est de 7 à 10 m<sup>3</sup>/h. Le débit d'étiage de la source de Reulle Vergy serait de l'ordre de 30 m<sup>3</sup>/j.

Des mesures de débit réalisées par la DIREN sur la source du Breuil indiquent des valeurs variant de 10 à 100 m<sup>3</sup>/h. Il est possible que les valeurs les plus faibles soient influencées par les prélèvements.

Un débit d'exploitation est fixé pour les sources de l'Abime de Bevy, du Breuil et de Reulle Vergy. Le volume journalier cumulé autorisé est de 860 m<sup>3</sup>/j. En période d'étiage, la source de l'Abime de Bévy est insuffisante.

Remarque : Les sources de Segrois, les deux sources de Quemigny-Poisot ainsi que la source de Combe Lavaux ne sont pas citées car elles n'intéressent pas les 16 communes étudiées. Rappelons que nous avons considéré une partie de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin, la plus proche de notre secteur d'étude.

### *3.1.2.4. Périmètres de protection*

La source du Breuil dispose d'une DUP en date du 11/12/2000, et la source de Reulle Vergy d'une DUP en date du 14/12/2010. La DUP de la source de l'Abime de Bévy, remontant à 1977, est en cours de révision. La procédure de la source de Clémencey est en cours.

### *3.1.2.5. Qualité des eaux brutes*

La qualité de la ressource ne pose pas de problèmes particuliers.

## *3.1.3. Nuits Saint Georges*

### *3.1.3.1. Présentation générale*

La commune de Nuits Saint Georges compte 5618 habitants en 2009 (donnée INSEE). Le réseau est subdivisé en deux parties : réseau principal et réseau de Concœur et Corboin. Il est exploité en régie communale.

### *3.1.3.2. Interconnexions*

Il existe une interconnexion avec le Syndicat de la Plaine de Nuits.

### *3.1.3.3. Ressources exploitées*

Le réseau est alimenté par 3 sources et 3 puits :

- Puits 1965, Forage 1974, Forage 1977. Ces ouvrages captent la partie amont de la nappe du Meuzin, à proximité de sa zone d'alimentation par le karst. La nappe du Meuzin a été définie comme une zone d'intérêt actuel (ZIA) dans le cadre de la présente étude ;
- Sources de la Rochotte, de La Fin de Pré, de Régnier. Elles sont alimentées par le karst de la Côte dijonnaise.

L'alimentation principale est assurée par les sources Rochotte et Régnier.

La capacité de production des sources varie de 65 m<sup>3</sup>/h en basses eaux à 300 m<sup>3</sup>/h en hautes eaux.

Les trois puits et forages sont équipés chacun d'une pompe de 100 m<sup>3</sup>/h. Le débit réellement exploitable en étiage sur P65 est plus faible, de l'ordre de 70 m<sup>3</sup>/h.

Des problèmes quantitatifs sont survenus à l'étiage 2002.

### *3.1.3.4. Périmètres de protection*

Les 6 points bénéficient d'une DUP en date du 24/11/2010. Les débits autorisés sont de 6000 m<sup>3</sup>/j pour les sources Rochotte et Régnier, 30 m<sup>3</sup>/j pour la source de La Fin de Pré et 4000 m<sup>3</sup>/j pour les puits et forages. L'arrêté préfectoral de DUP prévoit que le puits et les forages ne soient utilisés qu'en appoint, et la source de La Fin de Pré en secours uniquement.

### *3.1.3.5. Qualité des eaux brutes*

On note la présence de pesticides sur le réseau principal. La teneur en nitrates au niveau des puits et forages est élevée.

## *3.1.4. Premeaux Prissey*

### *3.1.4.1. Présentation générale*

La commune de Premeaux Prissey compte 425 habitants en 2009 (donnée INSEE). Le réseau est affermé à Veolia.

### *3.1.4.2. Interconnexions*

Il n'existe pas d'interconnexion. Un raccordement sur le réseau du SIE de la Plaine de Nuits est à l'étude.

### *3.1.4.3. Ressources exploitées*

Le réseau est alimenté par la source de la Courtavaux. L'origine de l'eau n'est pas clairement identifiée. La source est située en pied de côte, sur le passage de la faille bordière. Elle présente un faciès physico-chimique nettement hydrothermal (température un peu plus élevée que la moyenne régionale, minéralisation importante, présence d'un peu de gaz). Cependant, la teneur en nitrates et la présence de pesticides montrent l'influence d'eaux superficielles.

Le débit de prélèvement demandé est de 140 m<sup>3</sup>/j.

### *3.1.4.4. Périmètres de protection*

La source de la Courtavaux ne dispose pas de DUP.

### *3.1.4.5. Qualité des eaux brutes*

On note la présence de pesticides. Un schéma directeur est en cours pour comparer la mise en place d'une station de traitement avec le raccordement sur le SIE de la Plaine de Nuits.

## *3.1.5. Villars Fontaine*

### *3.1.5.1. Présentation générale*

La commune de Villars Fontaine compte 126 habitants en 2009 (donnée INSEE). Le réseau est exploité en régie communale.

### *3.1.5.2. Interconnexions*

Il n'existe pas d'interconnexion.

### *3.1.5.3. Ressources exploitées*

La commune est alimentée par une source en provenance de la côte calcaire.

Des mesures réalisées de février à avril 2010 indiquent un débit variant entre 12 et 21 m<sup>3</sup>/h. A l'étiage 2003, le débit était de 4,25 m<sup>3</sup>/h.

Le débit de prélèvement demandé est de 40 m<sup>3</sup>/j.

### *3.1.5.4. Périmètres de protection*

La DUP de la source de Villars Fontaine est en cours.

### *3.1.5.5. Qualité des eaux brutes*

La source ne pose pas de problème particulier de qualité. On note seulement quelques non-conformités ponctuelles pour la bactériologie et la turbidité.

## *3.1.6. Villers la Faye*

### *3.1.6.1. Présentation générale*

La commune de Villars la Faye compte 406 habitants en 2009 (donnée INSEE). Le réseau est exploité en régie communale.

### *3.1.6.2. Interconnexions*

Il existe une interconnexion avec Magny-lès-Villers et Marey-lès-Fussey, elles mêmes alimentées par le réseau principal de la Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud.

### *3.1.6.3. Ressources exploitées*

La commune est alimentée par la source du Lieu Dieu, en provenance de la côte calcaire, implantée sur la commune de Marey-lès-Fussey.

Seules des mesures ponctuelles de débit sont disponibles : 280 m<sup>3</sup>/j le 19 juillet 1929, 98 m<sup>3</sup>/j le 15 octobre 1929, 300 m<sup>3</sup>/j le 29 janvier 1974.

Le débit de prélèvement autorisé est de 120 m<sup>3</sup>/j.

### *3.1.6.4. Périmètres de protection*

La ressource de Villers la Faye bénéficie d'une DUP en date du 24/01/2012.

### *3.1.6.5. Qualité des eaux brutes*

La source du Lieu Dieu présente des problèmes de pesticides (dépassement ponctuel limité, mais à plusieurs reprises, du seuil de potabilité pour le terbuméton-déséthyl). De la turbidité est observée épisodiquement.

### **3.1.7. Syndicat Mixte de Vosne Romanée**

#### **3.1.7.1. Présentation générale**

Le Syndicat Mixte de Vosne-Romanée regroupe les communes de Gilly-lès-Citeaux, Vougeot, Flagey-Echezeaux et Vosne-Romanée. Les communes de Chambolle-Musigny et Morey-Saint-Denis n'appartiennent plus au Syndicat mais restent alimentées par achat d'eau par lui.

La population desservie est de 2759 habitants en 2009 (donnée INSEE). Le réseau est affermé à la Lyonnaise des Eaux (SDEI).

#### **3.1.7.2. Interconnexions**

Il existe une interconnexion avec le syndicat de la Plaine de Nuits. Une ancienne interconnexion avec la commune de Nuits Saint Georges a été désactivée.

#### **3.1.7.3. Ressources exploitées**

Le syndicat est alimenté par la source de la Bornue, en provenance de la côte calcaire.

D'après la thèse de Pauline Corbier, les débits moyens mensuels de cette source varieraient entre 5 et 100 l/s (20 à 370 m<sup>3</sup>/h) sur l'année hydrologique 1996-1997.

La source est équipée de trois pompes de 90 m<sup>3</sup>/h, fonctionnant en alternance. Leur débit a été bridé à 55 m<sup>3</sup>/h. Il est projeté de les remplacer par deux pompes de 50 m<sup>3</sup>/h.

Le débit de prélèvement demandé est de 1600 m<sup>3</sup>/j. A noter que suite à la concertation menée par la CLE de la Vouge après l'étude sur les volumes prélevables dans le bassin, un volume prélevable maximal de 900 m<sup>3</sup>/j a été alloué sur la source de la Bornue.

#### **3.1.7.4. Périmètres de protection**

La procédure de DUP est en cours. La source a fait l'objet d'une étude de délimitation de son bassin d'alimentation.

### 3.1.7.5. Qualité des eaux brutes

La source de la Bornue présente des problèmes de pesticides (diuron, oxadixyl, terbuthylazone-déséthyl, terbuthylazine, déséthylterbuthylazine, atrazine-déséthyl, atrazine-désisopropyl, ...). Certaines molécules ont atteint 1 µg/l dans le passé. Les teneurs actuelles sont plus faibles, de l'ordre de 0,1 à 0,2 µg/l, sauf pour l'oxadixyl, pour lequel des teneurs supérieures à 0,3 µg/l sont encore observées. De la turbidité est observée épisodiquement. Une station de traitement des pesticides a été mise en place, mais son fonctionnement est interrompu lors des pics de turbidité.

### 3.1.8. SIAEP de la Plaine de Nuits

#### 3.1.8.1. Présentation générale

Le SIAEP de la Plaine de Nuits regroupe 11 communes : Saint-Bernard, Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, Villebichot, Boncourt-le-Bois, Agencourt, Gerland, Quincey, Comblanchien, Corgoloin, Argilly et Villy-le-Moutier. La population totale est de 5 171 habitants en 2009 (donnée INSEE).

Des évolutions sont à l'étude, notamment le raccordement de Vosne-Romanée qui est maintenant effectif. Ces évolutions vont entraîner une évolution des besoins, les besoins futurs étant estimés à 225 000 m<sup>3</sup>/an, contre 155 000 m<sup>3</sup>/an actuellement.

Le réseau est affermé à VEOLIA.

#### 3.1.8.2. Interconnexions

Ce syndicat dispose de 4 interconnexions :

- Interconnexions avec la CABCS :
  - Les communes de Corgoloin, Comblanchien et Villy-le-Moutier sont alimentées en eau potable par la CABCS,
  - En secours, la CABCS peut alimenter les communes d'Agencourt, Argilly, Boncourt-le-Bois, Gerland et Quincey,
  - En secours, la CABCS peut vendre de l'eau au Pays Beaunois (bas service)
- Avec la Ville de Nuits Saint Georges (vente d'eau),
- Avec la Communauté de Communes du Sud Dijonnais (achat d'eau) pour les communes de Villebichot, Saint Bernard et Saint Nicolas-lès-Cîteaux
- Avec le Syndicat Mixte de Vosne-Romanée (vente).

La population desservie par le Syndicat de la Plaine de Nuits est donc de 3195 habitants en 2009, c'est-à-dire sans les communes de Corgoloin, Comblanchien et Villy-le-Moutier qui sont alimentées directement par la CABCS.

### *3.1.8.3. Ressources exploitées*

Le syndicat est alimenté par le Forage F3 à Corgoloin. Il sollicite la partie captive de la nappe du Meuzin qui a été définie comme zone d'intérêt actuel dans la présente étude. En vue d'une augmentation des prélèvements, un nouveau forage F3bis a été réalisé dans le même périmètre de protection immédiate. Il sollicite le même aquifère.

La productivité du forage F3 est limitée à 60 m<sup>3</sup>/h par le diamètre de son tubage. Le forage F3bis est équipé d'une pompe de 100 m<sup>3</sup>/h. En fonctionnement simultané, l'installation actuelle ne permet pas de dépasser un débit de 96 m<sup>3</sup>/h, pour des raisons hydrauliques. La capacité de production cumulée des deux ouvrages est estimée à 150 m<sup>3</sup>/h.

### *3.1.8.4. Périmètres de protection*

Le forage F3 dispose d'une DUP en date du 03/03/2000. Le prélèvement autorisé est de 60 m<sup>3</sup>/h et 1200 m<sup>3</sup>/j. Une demande d'augmentation de ce prélèvement au titre du Code de l'Environnement est en cours d'instruction. Les périmètres de protection ne devraient pas être impactés par cette augmentation (ressource profonde).

### *3.1.8.5. Qualité des eaux brutes*

La ressource ne pose aucun problème de qualité.

## *3.1.9. SIAEP de Seurre – Val de Saône*

### *3.1.9.1. Présentation générale*

Le SIAEP de Seurre – Val de Saône regroupe 26 communes : Magny-lès-Aubigny, Charrey-sur-Saône, Esbarres, Bonnencontre, Broin, Pagny-le-Château, Pagny-la-Ville, Bagnot, Auvillers-sur-Saône, Franxault, Lechatelet, Labruyère, Glanon, Montmain, Montagny-lès-Seurre, Chamblanc, Seurre, Tichey, Pouilly-sur-Saône, Labergement-lès-Seurre, Grosbois-lès-Tichey, Lanthès, Bousselange, Jallanges, Trugny, Chivres. La population desservie est de 10 623 habitants en 2009 (donnée INSEE). La plus grosse commune est Seurre, avec 2 456 habitants en 2009. Le réseau est affermé à la SAUR.

### *3.1.9.2. Interconnexions*

Les différents secteurs de ce syndicat sont interconnectés entre eux. Par contre, il n'existe pas d'interconnexion avec les collectivités limitrophes.

### 3.1.9.3. Ressources exploitées

Le syndicat dispose de 4 ressources distinctes :

- Glanon (alluvions de la Saône). La zone de captage comporte deux ouvrages, dont l'un est colmaté. Son remplacement par un nouvel ouvrage est en cours. L'eau fait l'objet d'un traitement de déferrisation. La capacité nominale des ouvrages, indépendamment de leur vieillissement, est de 60 m<sup>3</sup>/h chacun ;
- Seurre (alluvions du St Cosme). Il existe 2 puits sur le site de Seurre. Le puits « ancien » (situé au pied du château d'eau) est abandonné. Le puits « nouveau » est mal isolé vis-à-vis de la nappe superficielle (alluvions de la Saône), ce qui pourrait expliquer au moins pour partie les problèmes de qualité. Sa capacité de production est de 80 à 90 m<sup>3</sup>/h. Il est actuellement équipé d'une pompe de 60 m<sup>3</sup>/h ;
- Magny lès Aubigny (alluvions anciennes de la Vouge et de la Tille = alluvions de la Bièvre). Il est équipé de deux pompes d'un débit nominal de 60 m<sup>3</sup>/h. Sa capacité de production semble être de l'ordre de 90 m<sup>3</sup>/h ;
- Pagny le Château (alluvions de Saint-Cosme). La productivité de ce point est supérieure à 100 m<sup>3</sup>/h.

### 3.1.9.4. Périmètres de protection

- Glanon bénéficie d'une DUP du 28/05/1991. Elle ne fixe pas de débit d'exploitation. Une révision sera engagée lors de la demande de raccordement du nouveau captage ;
- Seurre bénéficie d'une DUP du 06/11/1973. Le prélèvement autorisé est de 2 400 m<sup>3</sup>/j. Une révision est en cours, avec un prélèvement ramené à 1 200 m<sup>3</sup>/j ;
- Magny lès Aubigny bénéficie d'une DUP du 28/05/1991. Elle ne fixe pas de débit d'exploitation. Une étude BAC est actuellement en cours de réalisation ;
- Pagny le Château bénéficie d'une DUP du 27/03/1995. Elle ne fixe pas de débit d'exploitation.

### 3.1.9.5. *Qualité des eaux brutes*

On note différents problèmes de qualité selon les captages :

- A Glanon, les teneurs en fer et manganèse importantes (2 à 3 mg/l pour le fer, 300 à 500 µg/l pour le manganèse) nécessitent un traitement de l'eau. Elles entraînent également un vieillissement accéléré des ouvrages de captage ;
- A Seurre, les teneurs en nitrates sont élevées (60 à 80 mg/l). Des pesticides, notamment de la déséthylatrazine et du métazachlore, sont également présents, à des teneurs inférieures aux seuils de potabilité ;
- A Magny lès Aubigny, des teneurs en HAP et des pesticides sont observées ponctuellement. Une étude sur le bassin d'alimentation est en cours de réalisation ;
- A Pagny le Château, la présence de fer (jusqu'à 150 µg/l) et de manganèse (en moyenne 350 µg/l) nécessitent un traitement.

### 3.1.10. *Syndicat intercommunal de Meuilley-Chaux*

#### 3.1.10.1. *Présentation générale*

Le Syndicat intercommunal de Meuilley-Chaux regroupe les six communes de Fussey, Marey-les-Fussey, Arcenant, Meuilley, Chaux et Magny-les-Villers. La population totale est de 1823 habitants en 2009 (donnée INSEE). Le réseau est affermé à VEOLIA.

#### 3.1.10.2. *Interconnexions*

Il existe une interconnexion avec le réseau principal de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud qui alimente directement en eau potable les communes de Fussey, Marey-lès-Fussey et Magny-lès-Villiers.

Par ailleurs, la commune de Chevannes, qui fait partie de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin, est alimentée par le Syndicat intercommunal de Meuilley-Chaux via la source de Chevannes.

La population desservie par les ressources du Syndicat intercommunal de Meuilley-Chaux s'élève à 1518 habitants en 2009.

### *3.1.10.3. Ressources exploitées*

Le syndicat est alimenté par la source Groseille Doua (ou source de la Douée à Arcenant) et par la source de Chevannes. Les deux sources émergent de la côte calcaire.

La source de Chevannes a fait l'objet d'une étude de délimitation de son bassin d'alimentation (étude terminée). Le débit d'exploitation moyen d'après l'ARS est de 172 m<sup>3</sup>/j.

La source Groseille Doua fait actuellement l'objet d'une étude préalable dont les résultats devraient être disponibles très prochainement. D'après l'ARS, le débit d'exploitation moyen est de 73 l/s. La station des Cerisiers a une capacité de 450 m<sup>3</sup>/j. Des mesures de débits ont été réalisées sur le Raccordon à l'aval de la source pendant l'année hydrologique 2011-2012.

Les mesures de débits réalisées par Pauline Corbier sur le Raccordon à l'aval de la source de Groseille en 1996-1997 varient entre 3 et 480 l/s.

### *3.1.10.4. Périmètres de protection*

La procédure de DUP de la source Groseille Doua est en cours. La source de Chevannes bénéficie d'une DUP en date du 23/09/1996. Cette DUP ne fixe pas de débit maximum de prélèvement.

### *3.1.10.5. Qualité des eaux brutes*

L'exploitation de la source de Chevannes a été arrêtée en 2008 suite à des non conformités en pesticides (métazachlore). Un programme de gestion de la source a été mis en place pour la remise en service de la ressource en septembre 2010.

L'eau produite sur la commune d'Arcenant (source Groseille Doua) est de bonne qualité.

## *3.1.11. SIAEP du pays Losnais*

### *3.1.11.1. Présentation générale*

Le SIAEP du pays Losnais regroupe les quatre communes de Losne, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage et Echenon. La population desservie est de 4 609 habitants en 2009 (données INSEE). Le réseau est affermé à la Lyonnaise des Eaux. Le syndicat peut fournir de l'eau au syndicat de Laperrière.

### *3.1.11.2. Interconnexions*

Le syndicat est interconnecté avec Brazey-en-Plaine.

### *3.1.11.3. Ressources exploitées*

Le syndicat est alimenté par le puits d'Echenon, qui capte les alluvions de la Saône. Ce captage a fait l'objet d'une étude de délimitation de son bassin d'alimentation. Il est équipé de deux pompes de 110 m<sup>3</sup>/h fonctionnant en alternance.

Un schéma directeur est en cours. La remise en service de l'ancien puits de Losne est à l'étude.

### *3.1.11.4. Périmètres de protection*

La procédure de DUP est en cours, le débit demandé est de 1400 m<sup>3</sup>/j.

### *3.1.11.5. Qualité des eaux brutes*

L'eau du puits d'Echenon contient des pesticides. Une demande de dérogation a été déposée auprès de l'ARS, dans l'attente de l'installation d'une station de traitement mobile.

## **3.2. Département du Jura**

### **3.2.1. Syndicat Intercommunal des Eaux et d'assainissement de Beaufort – Sainte-Agnès**

#### **3.2.1.1. Présentation générale**

Le SIEA de Beaufort – Sainte-Agnès regroupe 13 communes (Savigny-en-Revermont (71), Bonnaud, Mallerey, Beaufort, Vincelles, Sainte-Agnès, Vercia, Grusse, Rotalier, Orbagna, Maynal, Cesancey et Gevingey) qui représentent une population de 3516 habitants en 2009 (données INSEE). Le réseau est exploité en régie.

#### **3.2.1.2. Interconnexions**

Le SIEA de Beaufort – Sainte-Agnès est interconnecté avec le SIE de la Seillette (71) pour compléter ses ressources (achat d'environ 40 000 m<sup>3</sup> en 2002).

#### **3.2.1.3. Ressources exploitées**

Le syndicat exploite le champ captant de Bonnaud qui est constitué de 3 puits implantés sur la commune de Savigny-en-Revermont (71), au lieu-dit « Sous Bonnaud ». Ces ouvrages captent la nappe alluviale de la Vallière.

#### **3.2.1.4. Périmètres de protection**

Le champ captant de Bonnaud dispose d'un arrêté de DUP en date du 29 juin 2011 qui fixe les périmètres de protection et autorise un prélèvement de 1500 m<sup>3</sup>/j.

#### **3.2.1.5. Qualité des eaux brutes**

D'après les données de la base ADES, la ressource au champ captant de Bonnaud est de bonne qualité : absence de nitrates (< 5 mg/l), pas de trace de pesticides, présence de fer et de manganèse mais à des teneurs inférieures aux références de qualité.

### **3.2.2. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Bletterans**

#### **3.2.2.1. Présentation générale**

Le SIE de la Région de Bletterans regroupe 12 communes (Chapelle-Voland, Cosges, Nance, Relans, Bletterans, Villevieux, Ruffey-sur-Seille, Quintigny, Desnes, Vincent, Lombard, Froideville) qui représentent une population de 4108 habitants en 2009 (données INSEE). Le réseau est affermé à la SAUR.

### *3.2.2.2. Interconnexions*

Le syndicat est interconnecté avec le SIE de Tortelet (39) et avec le SIE de la Seillette (71).

### *3.2.2.3. Ressources exploitées*

Le syndicat exploite 1 puits sur la commune de Villevieux qui capte la nappe alluviale de la Seille. Il est équipé d'une pompe de 123 m<sup>3</sup>/h. Le débit d'exploitation demandé est de 150 m<sup>3</sup>/h et 3000 m<sup>3</sup>/j (avis d'hydrogéologue agréé de 2000). D'autres ouvrages exploitent la même nappe (champ captant de Lons le Saunier et le puits de la Cosges exploité par le SIE de la Seillette).

### *3.2.2.4. Périmètres de protection*

Le puits ne dispose pas d'un arrêté de DUP mais la procédure a récemment été relancée.

### *3.2.2.5. Qualité des eaux brutes*

La ressource présentait dans les années 1990 et 2000 des traces de triazines. Les teneurs en nitrates sont inférieures à 15 mg/l.

## *3.2.3. Syndicat Intercommunal du Recépage*

### *3.2.3.1. Présentation générale*

Le SIE du Recépage regroupe 13 communes (Abergement-la-Ronce, Annoire, Aumur, Champdivers, Chemin, Damparis, Gevry, Longwy-sur-le-Doubs (Les Jousserots), Molay, Peseux, Saint-Aubin, Saint-Loup et Tavaux) qui représentent une population de 12610 habitants en 2009 (données INSEE). Le réseau est affermé à la SOGEDO.

### *3.2.3.2. Interconnexions*

Le syndicat est interconnecté avec le SIE des Trois Rivières au niveau de la commune de Chemin.

### *3.2.3.3. Ressources exploitées*

Le syndicat exploite 2 puits au lieu-dit "Les Toppes" (2 puits de 10,4 m de profondeur et 3,5 m de diamètre) et 2 puits au lieu-dit "l'Aérodrome" (2 forages de 13,2 et 16,8 m de profondeur de diamètre respectif 0,6 et 0,8 m) sur le territoire communal de Tavaux. Ces ouvrages captent les alluvions du Doubs.

#### *3.2.3.4. Périmètres de protection*

Les captages du syndicat disposent chacun d'un arrêté de DUP qui fixe les périmètres de protection et autorise un prélèvement maximum de :

- 2 forages de l'Aérodrome : 275 m<sup>3</sup>/h et 5500 m<sup>3</sup>/j
- 2 puits des Toppes : 175 m<sup>3</sup>/h et 3500 m<sup>3</sup>/j.

#### *3.2.3.5. Qualité des eaux brutes*

La ressource a un problème qualitatif vis-à-vis des phytosanitaires au niveau de la zone de captage des Toppes : dépassements réguliers des limites de qualité pour 3 substances actives : métolachlore, bentazone et fomesafène.

Une étude de bassin d'alimentation de captage est en cours pour la problématique phytosanitaire mais aussi nitrates (entre 20 et 25 mg/l). L'arrêté relatif à la délimitation de la zone de protection de l'Aire d'Alimentation du captage a été pris (arrêté n°2010-646 du 27/12/2010) et le programme d'action agricole a été validé.

### *3.2.4. Syndicat Intercommunal des Trois Rivières*

#### *3.2.4.1. Présentation générale*

Le SIE des Trois Rivières regroupe 40 communes (Asnans-Beauvoisin, Balaiseaux, Biefmorin, Bois-de-Gand, Bretenières, Chaînée-des-Coupis, Champrougier, Chaumergy, Chaussin, Chemenot, Chêne-Bernard, Chêne-Sec, Colonne, Commenailles, Oussières, Foulénay, Francheville, Gatey, La Chassagne, La Chaux-en-Bresse, Le Chateley, Le Deschaux, Le Villey, Les Deux Fays, Les Essards, Les Hays, Neublans-Abergement, Neuville, Pleure, Rye, Saint-Baraing, Seligney, Sergeneaux, Sergenon, Tassenières, Villers-Robert, Villers-les-Bois, Beauvernois, Longwy-sur-le-Doubs, Petit-Noir) qui représentent une population de 11477 habitants en 2009 (données INSEE). Le réseau est affermé à la SOGEDO.

#### *3.2.4.2. Interconnexions*

Le syndicat est interconnecté avec le SIE du Recépage.

#### *3.2.4.3. Ressources exploitées*

Le syndicat exploite un champ captant sur la commune d'Asnans-Beauvoisin qui est constitué de 4 puits et de 2 forages. Il existe également 2 autres forages en secours mais qui ne sont pas raccordés au réseau. Ces ouvrages captent les alluvions du Doubs en rive gauche.

#### *3.2.4.4. Périmètres de protection*

La procédure de DUP est en cours et le débit demandé est de 440 m<sup>3</sup>/h et 4600 m<sup>3</sup>/j.

### 3.2.4.5. *Qualité des eaux brutes*

Le Champ captant d'Asnans-Beauvoisin a fait l'objet d'une étude du bassin d'alimentation (captages Grenelle) qui se caractérise par des teneurs en nitrates comprises entre 20 et 25 mg/l. L'arrêté relatif à la délimitation de la zone de protection de l'Aire d'Alimentation des captages a été pris (arrêté n°2012135-0003 du 14/05/2012) et le programme d'action agricole a été validé.

## **3.3. Département de la Saône et Loire**

### 3.3.1. *Syndicat des Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Dheune*

#### 3.3.1.1. *Présentation générale*

Le SIE de la Vallée de la Dheune regroupe 11 communes (ALUZE, BOUZERON, CHAMILLY, CHARRECEY, CHASSEY-LE-CAMP, CHEILLY-LES-MARANGES, DENNEVY, REMIGNY, SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE, SAINT-GILLES, SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE) qui représentent une population de 4827 habitants en 2009 (données INSEE).

Le syndicat vend de l'eau à la commune de Santenay et au SIE de Guye et Dheune.

#### 3.3.1.2. *Interconnexions*

Le SIE de la Vallée de la Dheune dispose d'une interconnexion avec le syndicat voisin de Guye et Dheune, mais qui n'est pas en mesure de répondre à la demande en eau de l'ensemble des communes en cas de besoin. De plus, le Syndicat ne bénéficie d'aucune diversité au niveau de la ressource car l'eau captée dans les calcaires est mélangée avec celle des alluvions dans le puits 4. Une modification du mode d'exploitation permettrait au syndicat de disposer de deux ressources distinctes.

#### 3.3.1.3. *Ressources exploitées*

Le champ captant, implanté au Moulin d'Arlebeau sur la commune de Remigny, est constituée de :

- 5 forages qui captent l'aquifère des calcaires du Jurassique moyen (Bathonien), secteur qui appartient à la ZIA de Chagny. Les débits d'exploitation sont compris entre 10 et 18 m<sup>3</sup>/h ;
- 2 puits qui captent la nappe alluviale de la Dheune dont le puits 4 qui est exploité au débit de 120 m<sup>3</sup>/h et qui reçoit les eaux brutes de tous les autres forages (mélange de l'eau prélevée dans les calcaires et les alluvions).

Le potentiel théorique du champ captant est donc de 120 m<sup>3</sup>/h et 2400 m<sup>3</sup>/j (exploitation 20h/24).

#### *3.3.1.4. Périmètres de protection*

Le champ captant dispose d'une DUP en date du 15 décembre 2009 qui fixe les périmètres de protection et autorise un prélèvement de 120 m<sup>3</sup>/h et 2400 m<sup>3</sup>/j.

#### *3.3.1.5. Qualité des eaux brutes*

Les facteurs limitant de la ressource sont des concentrations élevées en manganèse, fréquemment au-dessus de la référence de potabilité (contexte réducteur), et la présence de pesticides (triazines, diuron et oxadixyl) qui traduit une contamination d'origine chronique en lien avec l'activité viticole du bassin versant. L'eau brute subit un traitement pour abattre le manganèse et les pesticides (décarbonatation à la chaux/coagulation/floculation/décantation/mise à l'équilibre calcocarbonique et filtration sur charbon actif).

### *3.3.2. Commune de Chagny*

#### *3.3.2.1. Présentation générale*

La commune de Chagny dispose de ses propres ouvrages pour l'alimentation en eau potable. Le nombre d'habitant était de 5525 en 2009 (données INSEE).

La commune fait partie de la Communauté d'agglomération de Beaune-Chagny-Santenay, sans toutefois bénéficier d'une interconnexion.

#### *3.3.2.2. Interconnexions*

La commune vend occasionnellement de l'eau au SIE de la Basse Dheune mais elle ne dispose pas d'une interconnexion de secours. Toutefois, le fait que ses forages ne soient pas tous implantés dans le même secteur et ne captent pas le même horizon calcaire lui confère une certaine diversification de sa ressource.

#### *3.3.2.3. Ressources exploitées*

La commune de Chagny exploite 5 forages qui captent les calcaires du Jurassique et qui appartiennent à la ZIA de Chagny :

- 2 forages implantés au lieu-dit « des Mûriers » qui sont les plus anciens (1961-1962). Ils captent les calcaires du Jurassique supérieur. Leurs débits d'exploitation ne peuvent excéder 21 m<sup>3</sup>/h (F1) et 15 m<sup>3</sup>/h (F2) ;
- 2 forages implantés au lieu-dit « de la Patte d'Oie » qui captent les calcaires du Jurassique moyen et qui datent de 1968. Un troisième forage existe mais il n'est plus exploité du fait de son ensablement. Les débits d'exploitation ne peuvent excéder 46 m<sup>3</sup>/h (F1) et de 12 m<sup>3</sup>/h (F2) ;
- 1 forage implanté au lieu-dit « du Paquier Fané » qui capte aussi les calcaires du Jurassique supérieur et qui a été réalisé en 1980. Son débit d'exploitation ne peut excéder 45 m<sup>3</sup>/h.

Le potentiel maximal des forages autorisés par la DUP est donc de 139 m<sup>3</sup>/h ou 2780 m<sup>3</sup>/j (20h/24).

#### *3.3.2.4. Périmètres de protection*

La commune de Chagny dispose d'une DUP en date du 31 mai 2005 qui fixe les périmètres de protection et autorise un prélèvement de 139 m<sup>3</sup>/h.

#### *3.3.2.5. Qualité des eaux brutes*

La ressource présente fréquemment des traces de pesticides, essentiellement des désérherbants (atrazine et ses dérivés de dégradation) ainsi que des fongicides utilisés en viticulture comme l'oxadixyl. Les concentrations dépassent fréquemment la norme par substance individualisée (> 0,1 µg/l) mais jamais la norme sur la somme des pesticides (< 0,5 µg/l). L'eau de Chagny n'est pas traitée contre les pesticides.

### *3.3.3. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Dheune*

#### *3.3.3.1. Présentation générale*

Le SIE de la Basse Dheune regroupe 11 communes (ALLEREY-SUR-SAONE, BRAGNY-SUR-SAONE, CHAUDENAY, DEMIGNY, ECUELLES, GERGY, PALLEAU, SAINT-GERVAIS-EN-VALLIERE, SAINT-LOUP-GEANGES, SAINT-MARTIN-EN-GATINOIS, VERJUX) qui représentent une population de 9631 habitants en 2009 (donnée INSEE).

#### *3.3.3.2. Interconnexions*

Le syndicat dispose d'une interconnexion avec la commune de Chagny mais qui n'est pas de nature à assurer une alimentation de secours. Le syndicat ne dispose pas non plus d'une diversification de sa ressource.

#### *3.3.3.3. Ressources exploitées*

Le SIE de la Basse Dheune exploite 5 puits qui captent la nappe alluviale de la Saône. Ils sont tous implantés au lieu-dit le « Grand Pâquier d'Allerey » situé au sud de la commune d'Allerey-sur-Saône, en rive droite de la Saône.

Les puits n°1 à 4, les plus anciens (1950), étaient exploités par siphonnage. Fin 2006, le syndicat a procédé à des travaux de réhabilitation du puits 4 (enlèvement de l'annulaire de massif colmaté, destruction du télescope béton sur environ 2 m, décolmatage des barbacanes, acidification) qui ont permis d'augmenter son potentiel mais qui ont dégradé la qualité de la ressource (apparition de manganèse et d'ammonium, contexte réducteur).

L'exploitation de la ressource repose essentiellement sur le puits 5 le plus récent (1979) qui est exploité à hauteur de 80 m<sup>3</sup>/h. En 2009, une nouvelle étude a été lancée par le syndicat dans l'objectif d'améliorer la qualité et la productivité de la ressource.

#### *3.3.3.4. Périmètres de protection*

Le syndicat dispose d'une DUP en date du 22 août 2007 qui fixe les périmètres de protection et autorise un prélèvement maximum de 3500 m<sup>3</sup>/j.

#### *3.3.3.5. Qualité des eaux brutes*

La ressource est de bonne qualité en termes de nitrates et de pesticides malgré le contexte agricole et la participation de la Saône à l'alimentation des puits. En 2007, une contamination ponctuelle en HAP a été détectée sur les puits en siphon. Cet événement a nécessité la mise en place d'une unité mobile de traitement sur charbon actif jusqu'en avril 2008 et la mise hors service de certains puits.

Le facteur limitant vient de la vétusté des 4 puits les plus anciens dont les défauts d'étanchéité génèrent également des problèmes bactériologiques chroniques. En sortie de station, on note une turbidité élevée en lien avec les fortes teneurs en fer et manganèse. Le syndicat a comme projet de mettre en place une station de traitement.

### *3.3.4. Syndicat Intercommunal des Eaux de Verdun-sur-le-Doubs*

#### *3.3.4.1. Présentation générale*

Le SIE de Verdun-sur-le-Doubs regroupe 18 communes (ALLEROT, BEY, CHARNAY-LES-CHALON, CIEL, CLUX, DAMEREY, FRONTENARD, LA VILLENEUVE, LES BORDES, MONT-LES-SEURRE, NAVILLY, PONTOUX, SAINT-DIDIER-EN-BRESSE, SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE, SAUNIERES, SERMESSE, TOUTENANT, VERDUN-SUR-LE-DOUBS) qui représentent une population de 7036 habitants en 2009 (données INSEE).

#### *3.3.4.2. Interconnexions*

Le syndicat vend de l'eau au SIE de Chalon Sud-ouest au niveau de la commune de Saint-Maurice-en-Rivière. Le SIE de Verdun-sur-le-Doubs ne dispose pas d'interconnexion de secours, ni d'une ressource de substitution.

#### *3.3.4.3. Ressources exploitées*

Le syndicat exploite 2 puits sur la commune de Saunières en rive droite du Doubs et 2 puits sur la commune de Sermesse sur la rive gauche du Doubs. Ces ouvrages captent la nappe alluviale du Doubs. Les 2 puits de la commune de Verdun-sur-le-Doubs, qui a récemment intégré le syndicat, ont été abandonnés (contexte urbain).

#### *3.3.4.4. Périmètres de protection*

Le syndicat dispose d'une DUP en date du 27 décembre 2007 qui fixe les périmètres de protection et autorise un prélèvement maximum de 3000 m<sup>3</sup>/j. Les débits horaires ne peuvent pas excéder 100 m<sup>3</sup>/h sur chacun des puits de Saunières et 20 m<sup>3</sup>/h sur chacun des puits de Sermesse.

Une étude BAC est en cours de réalisation sur les puits de Saunières.

#### *3.3.4.5. Qualité des eaux brutes*

La ressource est de bonne qualité. Seuls les captages de Saunières sont exposés à une plus forte pression agricole qui se traduit par des teneurs en nitrates fluctuantes et ponctuellement élevées (moyenne de 36 mg/l avec des valeurs comprises entre 13,5 et 60 mg/l).

### *3.3.5. Syndicat Intercommunal des Eaux de Bresse Nord*

#### *3.3.5.1. Présentation générale*

Le SIE de Bresse Nord regroupe 17 communes (AUTHUMES, BELLEVESVRE, CHARENTE-VARENNES, DAMPIERRE-EN-BRESSE, DICONNE, FRETTERANS, LA CHAPPELLE-SAINT-SAUVEUR, LA CHAUX, LA RACINEUSE, LAYS-SUR-LE-DOUBS, LONGEPIERRE, MERVANS, MONTJAY, MOUTHIER-EN-BRESSE, PIERRE-DE-BRESSE, SAINT-BONNET-EN-BRESSE, TORPES) qui représentent une population de 7914 habitants en 2009 (données INSEE). Le syndicat alimente également la commune de Purlans (205 habitants en 2009) qui a abandonné son captage.

#### *3.3.5.2. Interconnexions*

Le syndicat dispose de plusieurs interconnexions :

- Avec la commune de Purlans (vente) ;
- Avec le SIE de la Seillette en secours ;
- Avec le SIE de Chalon Sud-Est en secours.

Le SIE de Bresse Nord dispose de deux interconnexions de secours partielles avec les SIE de la Seillette et de Chalon Sud-Est compte tenu de leur capacité de production et du fonctionnement des installations. Le schéma directeur a proposé de renforcer ces 2 interconnexions, de créer un raccordement avec le SIE des Trois Rivières et de créer un nouveau captage à proximité du puits 2 (zone réservée) mais pas la recherche d'une ressource de substitution.

#### *3.3.5.3. Ressources exploitées*

Le syndicat exploite 2 puits qui captent les alluvions du Doubs en rive gauche de la rivière :

- Le puits 1 implanté au lieu-dit « Les Toppes » sur la commune de Charrette-Varenne en 1961 ;
- Le puits 2 implanté au lieu-dit « Pré Bouvet » sur la commune de Lays-sur-le-Doubs en 1981.

#### *3.3.5.4. Périmètres de protection*

Le syndicat dispose d'une DUP en date du 10 novembre 2009 qui fixe les périmètres de protection et autorise un prélèvement maximum de 3500 m<sup>3</sup>/j réparti de la façon suivante :

- Puits 1 : 90 m<sup>3</sup>/h et 1400 m<sup>3</sup>/j au maximum ;
- Puits 2 : 150 m<sup>3</sup>/h et 2100 m<sup>3</sup>/j au maximum.

#### *3.3.5.5. Qualité des eaux brutes*

La ressource est marquée par une forte pression agricole qui s'est traduit dans le passé par des dépassements chroniques en pesticides, tendance qui semblerait être à la baisse. Un traitement de l'eau par charbon actif a été mis en place en 2000. Le puits 2 est exposé au risque de pollution accidentelle depuis une gravière implantée juste en amont.

### *3.3.6. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Seillette*

#### *3.3.6.1. Présentation générale*

Le SIE de la Seillette regroupe 15 communes (BEAUREPAIRE-EN-BRESSE, BOSJEAN, BOUHANS, FLACEY-EN-BRESSE, FRANGY-EN-BRESSE, LE FAY, LE PLANOIS, LE TARTRE, MONTCONY, SAGY, SAILLENARD, SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, SAINT-MARTIN-DU-MONT, SENS-SUR-SEILLE, SERLEY) qui représentent une population de 8160 habitants en 2009 (données INSEE).

#### *3.3.6.2. Interconnexions*

Le syndicat dispose de 4 interconnexions :

- Une interconnexion de secours avec le SIE du Revermont (01) ;
- Une interconnexion de secours avec le SIE de Bresse Nord ;
- Une interconnexion (vente) avec le SIE de Beaufort-St-Agnès (39) ;
- Une interconnexion de secours avec le SIE de la Région de Bletterans (39).

Le schéma directeur ne donne pas de solution pour sécuriser la ressource si ce n'est de créer une nouvelle interconnexion avec le SIE de Bresse Nord qui, pour nous, ne dispose pas d'une ressource suffisante.

#### *3.3.6.3. Ressources exploitées*

Le syndicat exploite 2 puits appelés puits du Couvent situés sur la commune de Cosges, au lieu-dit « Les Essarts d'en Haut », dans le département du Jura. Les puits exploitent la nappe des alluvions de la Seillette (= nappe de la plaine de Bletterans), à mi-distance entre la Seille et la Seillette. Chaque puits est équipé d'une pompe de 100 m<sup>3</sup>/h.

#### *3.3.6.4. Périmètres de protection*

Le syndicat dispose d'une DUP en date du 4 mars 2009 qui fixe les périmètres de protection et autorise un débit horaire maximum de 250 m<sup>3</sup>/h et un prélèvement maximum de 5000 m<sup>3</sup>/j.

#### *3.3.6.5. Qualité des eaux brutes*

La ressource se caractérise par sa forte vulnérabilité, une nappe peu profonde avec un réseau de fossé dense et une forte pression agricole. Une contamination en bentazone a nécessité la mise en place d'une unité mobile de traitement par charbon actif. Dernièrement, les teneurs sont revenues à la normale.

### *3.3.7. Syndicat Intercommunale des Eaux de Chalon Sud-Est*

#### *3.3.7.1. Présentation générale*

Le SIE de Chalon Sud-Est regroupe 22 communes (BAUDRIERES, DEVROUZE, GUERFAND, JUIF, LA FRETTE, L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE, LESSARD-EN-BRESSE, MONTCOY, MONTRET, OUROUX-SUR-SAONE, SAINT-ANDRE-EN-BRESSE, SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE, SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE, SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN, SAINT-MARTIN-EN-BRESSE, SAINT-VINCENT-EN-BRESSE, SERRIGNY-EN-BRESSE, SIMARD, THUREY, TRONCHY, VERISSEY, VILLEGAUDIN) qui représentent une population de 16037 habitants en 2009 (données INSEE). Il alimente également par vente d'eau la commune d'Epervans qui n'adhère pas au Syndicat.

#### *3.3.7.2. Interconnexions*

Le réseau du SIE de Chalon Sud-Est dispose de deux interconnexions avec le SIE de la Région Louhannaise (communes de Simard/St Usuge (DN 200) et communes de St André-en-Bresse/Savigny-sur-Saône (DN150)). En 2003, l'interconnexion avec le SIE de la région louhannaise a permis de faire face au problème de manque d'eau du SIE de Chalon Sud-Est.

Le SIE de Chalon Sud-Est peut également alimenter en secours le SIE de Bresse Nord.

Pour faire face à ses besoins en eau, le syndicat s'est doté d'un puits à drains (puits 4). Toutefois, sa capacité de production est limitée par la canalisation d'adduction entre le champ captant et la station de traitement qui ne permet pas d'utiliser tous les puits en même temps au maximum de leur capacité.

Le syndicat dispose d'une interconnexion de secours partielle mais pas de ressource de substitution. A noter que le champ captant de St-Germain-du-Plain pourrait permettre de créer de nouveaux captages.

### *3.3.7.3. Ressources exploitées*

Le syndicat exploite 4 puits implantés sur la commune de St-Germain-du-Plain, au lieu-dit Le Thorey, en rive gauche de la Saône. Ces puits captent la nappe alluviale de la Saône.

Les puits 1 et 2 sont des puits à barbacanes et les puits 3 et 4 (le plus récent) sont des puits à drains. Seule l'eau des puits 3 et 4 est traitée pour le manganèse (traitement biologique, potentiel 120 m<sup>3</sup>/h).

### *3.3.7.4. Périmètres de protection*

Le syndicat dispose d'une DUP en date du 5 avril 2007 qui fixe les périmètres de protection et autorise un prélèvement maximum de 6000 m<sup>3</sup>/j répartis comme suit :

- Puits 1 : 100 m<sup>3</sup>/h ;
- Puits 2 : 100 m<sup>3</sup>/h ;
- Puits 3 : 60 m<sup>3</sup>/h ;
- Puits 4 : 100 m<sup>3</sup>/h.

### *3.3.7.5. Qualité des eaux brutes*

Globalement, l'eau captée sur le champ captant de St Germain-du-Plain est de qualité correcte, tant du point de vue physico-chimique que bactériologique. Les teneurs en nitrates sont faibles, probablement en lien avec un contexte réducteur qui est à l'origine de la présence de fer et de manganèse. Les teneurs en pesticides restent faibles (rares dépassement de la norme par substance individualisée).

## *3.3.8. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise*

### *3.3.8.1. Présentation générale*

Le SIE de la Région Louhannaise Chalon Sud-Est regroupe 21 communes (BANTANGES, BRANGES, BRIENNE, BRUAILLES, CUISERY, HUILLY-SUR-SEILLE, JOUVENCON, LA CHAPELLE-NAUDE, L'ABERGEMENT-DE-CUISERY, LOISY, LOUHANS, MONTAGNY-PRES-LOUHANS, ORMES, RANCY, RATTE, SAINTE-CROIX, SAINT-USUGE, SAVIGNY-SUR-SEILLE, SIMANDRE, SORNAY, VINCELLES) qui représentent une population de 22985 habitants en 2009 (données INSEE).

Le syndicat alimente également :

- Les communes de Lacrost et Préty ;
- La Communauté de Communes du Canton de Cuiseaux qui ne dispose d'aucune ressource. Le volume vendu par le SIE de la Région Louhannaise représente environ 25% des besoins de la CC de Cuiseaux.

### **3.3.8.2. Interconnexions**

Le syndicat est interconnecté avec le SIE de Chalon Sud-Est et le SIE de la Seillette.

Le schéma directeur en eau potable a conclu sur la création d'une interconnexion avec le SIE de la Basse Seille et un renforcement de l'interconnexion existante avec le SIE de Chalon Sud-Est. Une étude va être prochainement réalisée pour mieux connaître le potentiel du champ captant.

Le syndicat ne dispose pas de ressource de substitution.

### **3.3.8.3. Ressources exploitées**

Le syndicat exploite 7 puits implantés en rive gauche de la Saône sur les communes de Lacrost et de l'Abergement de Cuisery. Il s'agit de puits à barbacanes qui captent la nappe alluviale de la Saône, équipés de pompes d'un débit nominal compris entre 85 et 110 m<sup>3</sup>/h. Le potentiel des ouvrages n'est pas connu. Le débit maximum pompé a été observé en 2003, il était de 12 000 m<sup>3</sup>/j, correspondant à un fonctionnement avec 7 puits en parallèle.

### **3.3.8.4. Périmètres de protection**

Le syndicat dispose d'une DUP en date du 4 mars 1994 qui fixe les périmètres de protection et autorise un prélèvement maximum de 11 800 m<sup>3</sup>/j.

### **3.3.8.5. Qualité des eaux brutes**

Les analyses d'eau sur les puits montrent des traces de contaminations fécales, des teneurs moyennes en nitrates de 25 mg/l (comprises entre 19 et 36 mg/l), des traces de pesticides sans dépassement des normes et la présence de fer et de manganèse sur le puits 2 et le mélange des puits 1, 3, 4, 5 et 7.

A l'exception de la chloration, il n'y a aucun traitement de l'eau. En fonction des résultats de l'étude hydrogéologique (abandon ou pas du puits 2), il a été proposé d'étudier la mise en place d'un traitement du manganèse.

## **3.3.9. Syndicat Intercommunale des Eaux de la Basse Seille**

### **3.3.9.1. Présentation générale**

Le SIE de la Basse Seille regroupe 7 communes (LA CHAPELLE-THECLE, LA GENETE, LA TRUCHERE, MENETREUIL, MONTPOINT-EN-BRESSE, RATENELLE, ROMENAY) qui représentent une population de 4696 habitants en 2009 (donnée INSEE).

Le syndicat alimente également la Communauté de Communes du Canton de Cuiseaux à hauteur d'environ 70 % de ses besoins.

### *3.3.9.2. Interconnexions*

Le syndicat ne dispose ni d'une interconnexion de secours ni d'une ressource de substitution.

### *3.3.9.3. Ressources exploitées*

Le syndicat exploite 4 puits implantés sur la commune de La Truchère en rive gauche de la Saône, au niveau de la confluence avec la Seille. Ils captent les alluvions de la Saône.

Une étude hydrogéologique a été lancée en 2009 dans l'objectif d'améliorer la connaissance du champ captant (productivité et qualité), sachant qu'il était déjà prévu de remplacer le dispositif de siphon par des pompes d'exhaure. Il semblerait que l'étude en cours ait conclu sur la création de drains sur un des puits.

### *3.3.9.4. Périmètres de protection*

Le syndicat dispose d'une DUP en date du 1<sup>er</sup> août 1994 qui fixe les périmètres de protection et autorise un prélèvement maximum de 5000 m<sup>3</sup>/j.

### *3.3.9.5. Qualité des eaux brutes*

La qualité de la ressource se caractérise par une turbidité élevée et une mauvaise qualité bactériologique probablement en lien avec la vétusté des ouvrages et le mode d'exploitation. Les teneurs en nitrates sont faibles (< 25 mg/l) avec la présence ponctuelle de pesticides.

## *3.3.10. Communauté de Communes du Canton de Cuiseaux*

### *3.3.10.1. Présentation générale*

La Communauté de Communes du Canton de Cuiseaux regroupe 8 communes (CHAMPAGNAT, CONDAL, CUISEUX, DOMMARTIN-LES-CUISEUX, FRONTENAUD, JOUDES, LE MIROIR, VARENNES-SAINT-SAUVEUR) qui représentent une population de 6370 habitants en 2009 (donnée INSEE).

### *3.3.10.2. Alimentation en eau potable*

La CCC de Cuiseaux ne dispose d'aucune ressource propre. Elle est alimentée par :

- Le SIE de la Basse Seille à hauteur d'environ 70 % de ses besoins ;
- Le SIE de la Région Louhannaise à hauteur d'environ 25 % ;
- Le SIE de St Amour (39) à hauteur d'environ 5%.

Dans le passé, la CCC de Cuiseaux a essayé de se doter d'une ressource sur le territoire de la commune de St-Amour mais sans succès. Elle a également acheté la station de pompage de l'établissement Morey, sur son territoire, qui était alimentée par 2 sources. Toutefois, ces sources n'ont pas pu être exploitées pour cause de mauvaise qualité (bactériologique, pesticides et pollution ponctuelle en trichloréthylène et mercure).

### **3.3.11. Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Mâconnais**

#### **3.3.11.1. Présentation générale**

Le SIE du Haut Mâconnais regroupe 17 communes (AZE, BISSY-LA-MACONNAISE, BURGNY, CHARDONNAY, CLESSE, CRUZILLE, FARGES-LES-MACON, FLEURVILLE, GREVILLY, IGE, LUGNY, MONTBELLET, PERONNE, SAINT-GENGOUX-DE-SCISSE, SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY, UCHIZY, VIRE) qui représentent une population de 9313 habitants en 2009 (données INSEE).

Le syndicat alimente également la commune Le Villars.

#### **3.3.11.2. Interconnexions**

Le syndicat du Haut Mâconnais ne dispose pas d'interconnexion, ni d'une ressource de substitution.

#### **3.3.11.3. Ressources exploitées**

Le SIE dispose de deux ressources en eau potable dans la vallée de la Saône :

- Le puits de Farges-lès-Mâcon, qui assure l'alimentation de la partie nord du Syndicat. La station de refoulement est également située sur la commune de Farges-lès-Macon ;
- Le champ captant de Montbellet, constitué de deux puits, qui assure l'alimentation de la partie sud du syndicat. La station de refoulement est située à Fleurville.

Les sources de Varennes à Azé ne sont plus exploitées.

Le syndicat a comme projet d'abandonner le puits le plus ancien et le plus vulnérable du champ captant de Montbellet et de créer un nouveau puits moins exposé.

#### **3.3.11.4. Périmètres de protection**

Le syndicat dispose de deux DUP :

- La DUP de Montbellet en date du 11 avril 1984 qui fixe les périmètres de protection et autorise un prélèvement maximum de 5200 m<sup>3</sup>/j ;
- La DUP de Farges-lès-Mâcon en date du 26 avril 2011 qui fixe les périmètres de protection et autorise un prélèvement maximum de 90 m<sup>3</sup>/h et 1400 m<sup>3</sup>/j.

Des études BAC sont en cours de réalisation sur les deux ressources.

### *3.3.11.5. Qualité des eaux brutes*

Sur le champ captant de Montbellet, les concentrations en nitrates fluctuent entre 15 et 30 mg/l et les teneurs en pesticides étaient fréquemment supérieures à la norme de potabilité (substance individualisée).

Dans le puits de Farges-lès-Mâcon, les teneurs en nitrates étaient également élevées (20 à 51 mg/l), ainsi que les teneurs en pesticides avec des dépassements de la norme de façon chronique pour l'atrazine et la déséthyl-atrazine.

Un traitement des pesticides par charbon actif a été mis en place sur les deux ressources. Depuis, les teneurs sont à la baisse sur les puits.

## *3.3.12. Syndicat Intercommunal des Eaux du Tournugeois*

### *3.3.12.1. Présentation générale*

Le SIE du Tournugeois regroupe 10 communes (BOYER, JUGY, LA CHAPELLE-SOUS-BRANCION, MANCEY, MARTAILLY-LES-BRANCION, OZENAY, PLOTTES, ROYER, TOURNUS, VERS) qui représentent une population de 8633 habitants en 2009 (donnée INSEE).

### *3.3.12.2. Interconnexions*

Le syndicat du Tournugeois ne dispose pas d'interconnexion, ni d'une ressource de substitution.

Le Syndicat a comme projet la création d'une interconnexion avec le SIE de la Région Louhannaise.

### *3.3.12.3. Ressources exploitées*

Le syndicat exploite 4 puits implantés sur la commune de Boyer, en rive droite de la Saône. Ces ouvrages captent la nappe alluviale de la Saône.

Elle dispose également de 2 autres puits en rive gauche sur la commune de Tournus qui ont été abandonnés.

### *3.3.12.4. Périmètres de protection*

Le syndicat dispose d'un arrêté de DUP en date du 18 août 1994 qui fixe les périmètres de protection et autorise un prélèvement maximum de 10 900 m<sup>3</sup>/j.

### *3.3.12.5. Qualité des eaux brutes*

La ressource se caractérise par une forte sensibilité liée à la proximité de la Saône et au contexte agricole. Les teneurs en nitrates sont de l'ordre de 30 mg/l et les pesticides sont détectés à l'état de traces. D'après l'ARS, les teneurs en pesticides sur les eaux brutes sont à la baisse.

### 3.3.13. Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Sennecey et la commune de Sennecey-le-Grand

#### 3.3.13.1. Présentation générale

Le SIE de la Région de Sennecey regroupe 10 communes (BEAUMONT-SUR-GROSNE, ETRIGNY, GIGNY-SUR-SAONE, LA CHAPELLE-DE-BRAGNY, LAIVES, LALHEUE, MESSEY-SUR-GROSNE, MONTCEAUX-RAGNY, NANTON, SAINT-CYR) qui représentent une population de 4977 habitants en 2009 (données INSEE).

La commune de Sennecey-le-Grand est indépendante (3062 habitants en 2009).

Toutefois, le SIE de la Région de Sennecey et la commune de Sennecey-le-Grand ont la particularité d'exploiter le même champ captant, dont un puits en commun, mais disposent chacun de leur installation de traitement et de refoulement. C'est pourquoi, il nous semble plus cohérent de faire une seule présentation pour ces deux collectivités.

#### 3.3.13.2. Interconnexions

Le SIE de la Région de Sennecey dispose d'une interconnexion avec la commune de Sennecey-le-Grand (au niveau de la ressource) et d'une interconnexion avec le SIE de Chalon Sud-Ouest (vente). En cas de pollution de la ressource, le syndicat et la commune ne disposent d'aucune interconnexion de secours, ni d'une ressource de substitution.

Le schéma directeur préconisait la création d'interconnexions avec les syndicats voisins de Chalon Sud-Ouest et de Chalon Sud-Est.

#### 3.3.13.3. Ressourcse exploitées

Le syndicat et la commune de Sennecey-le-Grand exploite des puits implantés sur la commune de Laives, en rive droite de la Grosne (nappe alluviale de la Grosne).

#### 3.3.13.4. Périmètre de protection

Le syndicat et la commune disposent chacun d'un arrêté de DUP en date du 28 mai 2003 qui fixe les périmètres de protection (communs aux deux) et autorise les débits d'exploitation suivants :

SIE de la Région de Sennecey		Commune de Sennecey-le-Grand	
Puits de la Vernelle	600 m <sup>3</sup> /j	Puits de la Vernelle	600 m <sup>3</sup> /j
Puits du Grison	800 m <sup>3</sup> /j	Puits du Pré Roussot	500 m <sup>3</sup> /j
Gros Puits Roussot	1000 m <sup>3</sup> /j	Petit puits Roussot	500 m <sup>3</sup> /j
<b>TOTAL</b>	<b>2400 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1600 m<sup>3</sup>/j</b>

### *3.3.13.5. Qualité des eaux brutes*

La ressource se caractérise par une forte influence de l'activité agricole qui se traduit par des teneurs élevées en nitrates (40 à 50 mg/l) et la présence de pesticides. Le SIE de la Région de Sennecey a notamment dû s'équiper d'une unité de traitement à charbon actif mais pas la commune dont les teneurs étaient juste en-dessous de la norme.

### *3.3.14. Syndicat Intercommunal des Eaux de Chalon-Sud-Ouest*

#### *3.3.14.1. Présentation générale*

Le SIE de Chalon Sud-Ouest regroupe 27 communes (BARIZEY, BISSEY-SOUS-CRUCHAUD, BISSY-SUR-FLEY, BUXY, CHENOVES, CULLES-LES-ROCHES, DRACY-LE-FORT, FLEY, GIVRY, GRANGES, JAMBLES, JULLY-LES-BUXY, LA CHARMEE, MARNAY, MONTAGNY-LES-BUXY, MOROGES, ROSEY, SAINT-AMBREUIL, SAINT-BOIL, SAINT-DENIS-DE-VAUX, SAINT-DESERT, SAINT-GERMAIN-LES-BUXY, SAINT-LOUP-DE-VARENNE, SAINT-MARD-DE-VAUX, SAINT-VALLERIN, SAULES, VARENNE-LE-GRAND) qui représentent une population de 18570 habitants en 2009 (données INSEE).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, 12 communes du syndicat ont confié leur compétence en eau potable à la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon (cf. tableau 1). Toutefois, ce rattachement est purement administratif et celles-ci continuent d'être alimentées par le SIE de Chalon Sud-Ouest.

Par ailleurs, le syndicat alimente également :

- La commune de Saint-Jean-de-Vaux dont la source a été abandonnée pour cause d'excès en arsenic et fluor ;
- Le Syndicat Mixte des Eaux de la Guye et de la Dheune qui ne dispose d'aucune ressource propre. Le SIE de Chalon Sud-Ouest assure environ 90 % des besoins du SM des Eaux de la Guye et de la Dheune.

#### *3.3.14.2. Interconnexions*

Le SIE de Chalon Sud-Ouest achète de l'eau au SIE de la Région de Sennecey et au SIE de la Région de Verdun-sur-le-Doubs. Il dispose également de 4 interconnexions avec le SM des Eaux de la Guye et de la Dheune.

Le SIE de Chalon Sud-Ouest ne dispose pas d'interconnexion de secours.

#### *3.3.14.3. Ressources exploitées*

Le syndicat exploite 7 puits implantés sur la commune de Varennes-le-Grand :

- 3 puits implantés en rive droite de la Saône qui captent sa nappe d'accompagnement ;
- 4 puits implantés en rive gauche de la Grosne qui captent sa nappe d'accompagnement.

La ressource du syndicat est donc relativement diversifiée en cas de pollution accidentelle de la Saône par exemple. Cette diversification reste toutefois très relative compte tenu de la proximité des captages, notamment en cas de pollution accidentelle de la Grosne.

Le syndicat dispose également de deux autres captages qui captent les calcaires du Jurassique :

- La source de Bissy-sur-Fley : elle a été abandonnée il y a environ 5 ans ;
- Le forage de Fley qui n'a jamais été exploité.

#### *3.3.14.4. Périmètres de protection*

Le syndicat dispose d'un arrêté de DUP en date du 2 août 2012 qui fixe les périmètres de protection et autorise un prélèvement maximum de 9 000 m<sup>3</sup>/j.

La source de Bissy-sur-Fley et le forage de Fley ne disposent pas de périmètres de protection.

#### *3.3.14.5. Qualité des eaux brutes*

Les captages subissent diverses influences suivant leur mode d'alimentation :

- Les puits de la nappe alluviale de la Grosne sont marqués par une forte pression agricole qui se traduit par des teneurs en nitrates élevées (> 25 mg/l) et des dépassements de la norme fréquents pour les pesticides. L'eau est traitée pour éliminer les pesticides (charbon actif),
- Les puits de la nappe alluviale de la Saône sont marqués par un contexte réducteur qui se traduit par des teneurs élevées en fer et manganèse qui nécessite un traitement biologique. Ces derniers, principalement alimentés par les apports de la Saône, ont subi une contamination en bentazone (herbicide).

A terme, le syndicat a comme projet de modifier la station de traitement pour que la filière de traitement au charbon actif puisse traiter tous les puits.

### 3.3.15. Communauté d'Agglomération du Grand Chalon

#### 3.3.15.1. Présentation générale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon a pris la compétence en eau potable sur 35 communes présentées ci-après :

Nom	Communes adhérentes	Population en 2009 (INSEE)
SIE DE CHALON NORD (dissout) en totalité	CHAMPFORGEUIL	2 256
	CRISSEY	2 425
	FARGES LES CHALON	717
	FONTAINES	2 004
	FRAGNES	1 003
	LESSARD LE NATIONAL	613
	LA LOYERE	492
	MELLECEY	1 244
	MERCUREY	1 310
	RULLY	1 594
	SAINT MARTIN SOUS MONTAIGU	335
	SASSENAY	1 532
VIREY LE GRAND	1 282	
	<b>Total</b>	<b>16 807</b>
SIVOM DE CHATENOY LANS OSLON (dissout) en totalité	CHATENOY EN BRESSE	933
	LANS	875
	OSLON	1 313
	<b>Total</b>	<b>3 121</b>
SIVOM DE ST REMY ET ENVIRONS (dissout) en totalité	CHATENOY LE ROYAL	5 970
	LUX	1 753
	SAINT REMY	5 921
	SEVREY	1 435
	<b>Total</b>	<b>15 079</b>
SIE DE CHALON SUD-OUEST 12 communes sur 27	BARIZEY	134
	DRACY-LE-FORT	1 326
	GIVRY	3 748
	JAMBLES	471
	LA CHARMEE	686
	MARNAY	491
	SAINT-AMBREUIL	533
	SAINT-DENIS-DE-VAUX	268
	SAINT-DESERT	904
	SAINT-LOUP-DE-VARENNES	1 130
	SAINT-MARD-DE-VAUX	281
	VARENNES-LE-GRAND	2 342
		<b>Total</b>
SIE BASSE DHEUNE 2 communes sur 11	DEMIGNY	1 749
	GERGY	2 550
	<b>Total</b>	<b>4 299</b>
SIE VALLEE DHEUNE 1 communes sur 11	CHARRECEY	297
SAINT MARCEL		5 807
CHALON SUR SAONE		45 504
SAINT JEAN DE VAUX		393
EPERVANS		
	<b>Total</b>	<b>103 621</b>

Tableau 2 : Contour du périmètre de compétence en eau potable de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon

Toutefois, ce découpage reste purement administratif et même si certains syndicats ont été dissous, les unités de distribution restent inchangées. C'est pourquoi dans la description qui suit et dans l'estimation des besoins, nous avons conservé le découpage par syndicat avec les adaptations suivantes :

- Nous avons regroupé les communes de Chalon-sur-Saône, Chatenoy, Lans et Oslon. Le puits exploité par le SIVOM de Chatenoy, Lans, Oslon a été abandonné (excès de manganèse),
- L'estimation des besoins pour la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon a été réalisée en sommant le SIE du Nord de Chalon, le SIVOM de St Rémy et Environs, et les communes de St Marcel, Chalon-sur-Saône, Chatenoy, Lans et Oslon.

### *3.3.15.2. Interconnexions*

Les interconnexions dont nous avons connaissance sont :

- Interconnexion entre le SIE du Nord de Chalon et le SIE de Chalon Sud-Ouest ;
- Interconnexion entre la ville de Chalon-sur-Saône et St-Marcel. L'eau brute des puits de St-Marcel est traitée à la station de Chalon-sur-Saône ;
- La ville de Chalon-sur-Saône dispose de plusieurs interconnexions de secours : avec un champ captant industriel, St-Marcel et le SIVOM de St-Rémy et Environs.

La Communauté d'Agglomération du Grand Chalon n'a pas de ressource de substitution.

### *3.3.15.3. Ressources exploitées et périmètres de protection*

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, les ressources qui disposent d'un arrêté de DUP sont les suivantes :

- Arrêté du 2 octobre 1995 qui autorise la ville de Chalon-sur-Saône à exploiter les captages de Sassenay et Crissey au débit total de 32640 m<sup>3</sup>/j ;
- Arrêté du 25 avril 1980 qui autorise la commune de St-Marcel à exploiter les puits Les Savelles au débit total de 3000 m<sup>3</sup>/j ;
- Arrêté du 10 juillet 1995 qui autorise le SIVOM de St-Rémy et Environs à exploiter les puits Les Paquiers au débit total de 10900 m<sup>3</sup>/j ;
- Arrêté du 10 juin 1975 qui autorise le SIE du Nord de Chalon d'exploiter les puits de Crissey au débit total de 8 000 m<sup>3</sup>/j.

Ces ouvrages captent la nappe alluviale de la Saône pour un potentiel théorique de 60 640 m<sup>3</sup>/j. La Communauté d'Agglomération a comme projet de créer un nouveau puits à drains (2014) et d'en supprimer d'autres en remplacement, notamment ceux de Chatenoy qui ont des teneurs excessives en manganèse.

Par ailleurs, il faut également noter que le SIE du Nord de Chalon a été confronté en 2008 à une contamination en diuron (herbicides) et une pollution ponctuelle en produit chimique (pollution du bief de Crissey par l'entreprise GE BETZ). Ces contaminations ont eu pour conséquence d'utiliser certains puits comme puits de fixation.

Le SIE du Nord de Chalon est le seul syndicat du secteur d'étude à avoir cherché, avant sa dissolution (2004), à se doter d'une ressource de substitution dans les calcaires du Jurassique. Le forage de Fontaines (150 m<sup>3</sup>/h) a été réalisé dans le secteur de Chalon Nord identifié comme ressource d'intérêt futur. A notre connaissance, il n'a pas été raccordé au réseau en raison de problèmes qualitatifs.

#### *3.3.15.4. Qualité des eaux brutes*

La nappe alluviale de la Saône dans le secteur de l'agglomération du Grand Chalon se caractérise par :

- Des teneurs élevées en fer et manganèse liées au contexte réducteur de la nappe. Cela est d'autant plus vrai dans des ouvrages vieillissants ;
- Des contaminations anthropiques ponctuelles dans le secteur de Crissey (SIE du Nord de Chalon) dont le champ captant est implanté en aval de la ZI de Chalon Nord. Par le passé, la ressource a été marquée par des teneurs significatives en arsenic pouvant être liées soit à une origine naturelle (participation des sables du St Cosme) soit à une origine anthropique, soit la concomitance des deux. D'après l'ARS, les teneurs seraient en baisses ;
- Des contaminations anthropiques chroniques liées à la pression agricole dans le bassin d'alimentation des captages et à la participation de la Saône à l'alimentation des captages.

La sécurité de l'approvisionnement est donc particulièrement exposée en cas de pollution grave de la Saône par exemple.

### **3.4. Département de l'Ain**

#### *3.4.1. Syndicat Intercommunal de la Basse Reyssouze*

##### *3.4.1.1. Présentation générale*

Le SIE de la Basse Reyssouze regroupe 25 communes (Arbigny, Asnières-sur-Saône, Béréziat, Boisse, Boz, Chavannes-sur-Reyssouze, Chevroux, Courtes, Curciat-Dongalon, Gorrevod, Mantenay-Montlin, Manziat, Ozan, Pont-de-Vaux, Reyssouze, Saint-Bénigne, Saint-Étienne-sur-Reyssouze, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Saint-Trivier-de-Courtes, Sermoyer, Servignat, Vernoux, Vescours, Vésines) qui représentent une population de 15985 habitants en 2009 (données INSEE).

##### *3.4.1.2. Interconnexions*

Le syndicat n'a pas d'interconnexion et ne dispose pas d'une ressource de substitution.

### 3.4.1.3. Ressources exploitées, périmètres de protection

Le syndicat exploite 3 puits implantés sur la commune d'Asnières-sur-Saône, en rive gauche de la Saône. Ces ouvrages disposent d'un arrêté de DUP en date du 14 mai 1991 qui autorise un débit d'exploitation de 2700 m<sup>3</sup>/j. Cette DUP est en cours de révision.

Le syndicat envisage de créer des drains sur le puits 2. L'hydrogéologue agréé à émis un avis en 2008 et recommande un débit d'exploitation maximum de 4500 m<sup>3</sup>/j. Nous retiendrons donc cette valeur comme potentiel du champ captant.

### 3.4.1.4. Qualité des eaux brutes

La ressource se caractérise par de faibles concentrations en nitrates (< 10 mg/l), des traces de pesticides et surtout la présence en excès de fer et manganèse en lien avec le contexte réducteur.

## 3.5. Conclusion sur l'organisation de l'alimentation en eau potable

Les informations présentées ci-avant sont synthétisées dans le **Tableau 3**.

Le secteur d'étude couvre un bassin de population estimé à environ 350 000 habitants pour des prélèvements annuels en 2009 d'environ 33,3 millions de m<sup>3</sup> (environ 256 l/j/habitant). Les départements les plus concernés sont la Saône-et-Loire (65% de la population totale) et la Cote d'Or (22% de la population totale).

**Dans le département de la Saône-et-Loire**, les collectivités qui ont la compétence en eau potable sont organisées principalement en syndicat ou en communauté d'agglomération et rares sont les communes qui restent isolées (Lacrost, Préty, Le Villard, Sennecey-le-Grand). Sur une population totale de 230 850 habitants, les besoins en eau potable sont concentrés autour de l'agglomération de Chalon-sur-Saône comme l'illustre la répartition ci-dessous :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Chalon représente environ 40% de la population desservie ;
- Le SIE de la Région Louhannaise (avec Lacrost et Préty) représente un peu plus de 10% de la population desservie ;
- Le SIE de Chalon Sud-Ouest (avec le SM de la Guye et de la Dheune) et le SIE de Chalon Sud-Est représentent chacun un peu moins de 10% de la population desservie.

On trouve également dans le département deux collectivités qui n'ont pas de ressources propres : la Communauté d'Agglomération du Canton de Cuiseaux et le SM de la Guye et de la Dheune.

La nappe alluviale de la Saône est la ressource principale exploitée dans le département puisqu'elle représente environ 85% de la totalité des prélèvements déclarés. Cette ressource est globalement de bonne qualité avec toutefois la présence de problèmes récurrents :

- De fer et de manganèse en excès lié au fait que les ouvrages sont souvent implantés trop près de la Saône. De nombreux ouvrages sont également vieillissants et certaines collectivités choisissent de les réhabiliter en modifiant le mode d'exploitation et en créant des drains,
- De pesticides qui obligent les collectivités à traiter l'eau.

Aucune collectivité ne dispose d'une ressource de substitution. Le SIE du Nord de Chalon, qui a été dissout et qui fait partie maintenant de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, est le seul syndicat à avoir cherché à diversifier sa ressource en créant un forage dans les calcaires du Jurassique (forage de Fontaines).

Les collectivités cherchent à sécuriser l'alimentation en eau potable en développant les interconnexions.

**Dans le département de la Côte d'Or**, la population est principalement concentrée dans le secteur de la Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud puisqu'elle représente 60% des habitants recensés dans le secteur d'étude de la Côte d'Or. En seconde position, on trouve le syndicat de Seurre Val de Saône avec 15 % des habitants.

Les ressources sont plus diversifiées que dans le département de la Saône-et-Loire puisqu'environ 65 % de la production en eau potable provient des calcaires du Jurassique sur les coteaux et environ 35 % provient des nappes alluviales (Saône, Doubs, La Tille). En général les collectivités sont plus petites et les réseaux de distribution moins bien structurés qu'en Saône-et-Loire.

De nombreuses collectivités doivent faire face à des problèmes de qualité liés principalement à la présence de pesticides (certaines sources de la CABCS, source de Courtavaux de Premaux-Prissey, source du Lieu Dieu de Villers la Faye, source de la Bornue du syndicat mixte de Vosne Romanée, fer, manganèse, nitrates et pesticides en excès au syndicat de Seurre Val de Saône, source Chevannes du syndicat des Hautes Côtes et le puits d'Echenon au syndicat du Pays Losnais).

Des problèmes de quantités peuvent être rencontrés ponctuellement pour les collectivités alimentées par des sources, lorsque l'étiage correspond à une période de pointe de consommation (période des vendages).

La plupart des collectivités exploitent une seule ressource, à l'exception de Beaune, Nuits St-Georges et du syndicat de Seurre Val de Saône, et aucune n'a cherché à se doter d'une ressource profonde en vue d'une diversification.

*Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*  
*Délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable sous couverture du fossé bressan*  
*Phase 2 : Bilan des usages et évolution des besoins– Rapport n° 68743/C*

**Dans le département du Jura**, les syndicats du Recépage et des Trois Rivières représentent environ 80% de la population étudiée (40% pour le syndicat du Recépage et 38% pour le syndicat des Trois Rivières).

Les ressources exploitées proviennent uniquement de nappes alluviales :

- Nappe alluviale de la Seille et de la Vallière (affluent de la Seille) : 66% des prélèvements ;
- Nappe alluviale du Doubs : 34% des prélèvements.

On retrouve des problèmes de pesticides et de nitrates sur les ressources du syndicat des Trois Rivières et le syndicat du Recépage.

L'ensemble des collectivités exploite une seule ressource et la sécurisation de l'alimentation est assurée par le biais des interconnexions.

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse  
 Délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable sous couverture du fossé bressan  
 Phase 2 : Bilan des usages et évolution des besoins – Rapport n° 68743/C

Nom/Ms/Ouv	Num/Dep	Type/Nbre	Aquifère	Commune	Ressource		Qualité des eaux brutes	Interconnexion	Observations
					DUP	Volume autorisé			
SIE DE LA VALLE DE LA DHEUNE	71	5 forages 2 puits	Calcaires du Jurassique moyen (5 forages) nappe alluviale de la Dheune (2 puits)	Remigny	15/12/2009	120 m3/h et 2400 m3/j	Pesticides, Fe et Mn (traitement)	SIE de Guye et Dheune	Mélange des deux ressources dans le puits 4
CHAGNY (C. D'Agglomération de Beaune, Côte et Sud)	71	5 forages	Calcaires du Jurassique supérieur et moyen	Chagny	31/05/2005	139 m3/h	Traces pesticides	SIE Basse Dheune	
SIE DE LA BASSE DHEUNE	71	5 puits	Nappe alluviale de la Saône	Allerey-sur-Saône	22/08/2007	3500 m3/j	Contamination HAP 2007 Pb lié vétusté des puits (bactérie, Fe, Mn)	Chagny	Travaux réhabilitation des 4 puits exploités par un siphon Projet : mise en place station traitement
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CHALON	71								
SIE DE CHALON NORD	71	5 puits 2 puits à drains 6 forages 1 forage non exploité	Nappe alluviale de la Saône Calcaires du Jurassique (non exploité)	Crissey et Fontaines (forge non exploité)	10/06/1975	8000 m3/j	Fer, manganèse, arsenic et pesticides (traitement)	SIE de Chalon Sud-Ouest	
SIVOM DE ST REMY ET ENVIRONS	71	12 puits 1 puits à drains	Nappe alluviale de la Saône	St-Rémy et Lux (puits à drains)	10/07/1995	10900 m3/j	Fer et manganèse (traitement)	Ville de Chalon	
SAINT MARCEL	71	3 puits	Nappe alluviale de la Saône	Saint-Marcel	25/04/1980	3000 m3/j	Pesticides (traces)	Ville de Chalon	
CHALON SUR SAONE, CHATENOV, LANS, OSLON	71	25 puits 4 puits à drains	Nappe alluviale de la Saône	Chalon-sur-Saône, Châtenoy-en-Bresse, Sasseney et Crissey	02/08/1995	32640 m3/j	Fer, manganèse et pesticides (traces)	St-Marcel, SIVOM de St-Rémy-et-Environs et un champ captant industriel	Projet de création d'un nouveau puits à drains, abandon des puits vétustes
SIE DE BRESSE NORD	71	2 puits	Nappe alluviale du Doubs	Charrette-Varenne et Lays-sur-le-Doubs	10/10/2009	3500 m3/j Puits 1 : 90 m3/h et 1400 m3/j Puits 2 : 150 m3/h et 2100 m3/j	Pesticides (traitement), tendance à l'amélioration qualité eau brute	Commune de Poulrans (vente), SIE de la Seillette (secours) et le SIE de Chalon Sud-Est (secours)	Schéma directeur : renforcer les interconnexions avec le SIE de la Seillette, créer une interconnexion avec le SIE des Trois Rivières, créer un nouveau captage sur la commune de Lays-sur-le-Doubs
SIE DE CHALON SUD-EST	71	4 puits	Nappe alluviale de la Saône	St-Germian-du-Plain	05/04/2007	6000 m3/j Puits 1, 2 et 4 : 100 m3/h Puits 3 : 60 m3/h	Fer et manganèse (traitement pour puits 3 et 4)	SIE Région Louhannaise	
SIE DE CHALON SUD-OUEST	71	3 puits 4 puits	Nappe alluviale de la Saône Nappe alluviale de la Grosne	Varenes-le-Grand	02/08/2012	9000 m3/j	Nitrates et pesticides (nappe de la Grosne, traitement), fer, manganèse et pesticides (nappe de la Saône)	SIE de la Région de Sennecey (achat), SIE de la Région de Verdun-sur-le-Doubs (?), SM des Eaux de la Guye et de la Dheune	Projet de modifier la station existante pour traiter tous les puits
SIE DE LA REGION DE SENNECEY	71	3 puits	nappe alluviale de la Saône	Sennecey-le-Grand	28/05/2003	2400 m3/j Puits de la Vermelle : 600 m3/j Puits du Grison : 800 m3/j Gros puits Roussot : 1000 m3/j 1600 m3/j	Nitrates et pesticides (traitement)	Sennecey-le-Grand et SIE de Chalon Sud-Ouest	
SENNECEY-LE-GRAND	71	3 puits	nappe alluviale de la Saône	Sennecey-le-Grand	28/05/2003	Puits de la Vermelle : 600 m3/j Puits du Pré Roussot : 500 m3/j Petit puits Roussot : 500 m3/j	Nitrates et pesticides	SIE de la région de Sennecey	
SIE DU TOURNUGEOIS	71	4 puits	nappe alluviale de la Saône	Boyer	18/08/1994	10900 m3/j	Pesticides (traces, tendance à l'amélioration)	aucune	Projet d'interconnexion avec le SIE de la Région Louhannaise
SIE DU HAUT-MACONNAIS	71	3 puits	nappe alluviale de la Saône	Farges-lès-Mâcon Montbellet	11/04/84 (Montbellet) 26/04/11 (Farges-lès-Mâcon)	Montbellet : 5200 m3/j Farges-lès-Mâcon : 1400 m3/j (90 m3/h)	Pesticides (traitement sur les 2 champs captants)	aucune	Projet de création d'un nouveau puits à Montbellet, abandon du puits le plus ancien et le plus exposé à une pollution accidentelle
SIE DE LA SEILLETTE	71	2 puits	nappe alluviale de la Seillette (= nappe de Bletterans)	Cosges	04/03/2009	5000 m3/j (250 m3/h)	Pesticides (unité mobile de traitement)	SIE du Revermont (secours), SIE de Bresse Nord, SIE de Beaufort-St-Agnès, SIE de la Région de Bletterans	
SIE DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	71	4 puits	nappe alluviale du Doubs	Saunières Serresse	27/12/2007	3000 m3/j (100 m3/h Saunières et 20 m3/h Serresse)	nitrates puits de Saunières	SIE de Chalon Sud-Ouest	Etude BAC en cours
SIE DE LA REGION LOUHANNAISE	71	7 puits	nappe alluviale de la Saône	Lacrost L'Abergement de Cuisery	04/03/1994	11800 m3/j	fer et manganèse, traces pesticides	SIE de Chalon Sud-Est SIE de la Seillette	Projet d'étude pour déterminer le potentiel des puits et étudier la mise en place d'un traitement du manganèse
SIE DE LA BASSE-SEILLE	71	4 puits	nappe alluviale de la Saône	Truchère	01/08/1994	5000 m3/j	Turbidité élevée, mauvaise qualité bactériologique (vétusté des ouvrages). Présence ponctuelle de pesticides	Alimente la CC du Canton de Cuisseaux (env. 70%)	Etude en cours pour l'amélioration de productivité et de la qualité de la ressource
CC du Canton de Cuisseaux		aucune						Alimentée par le SIE de la Basse Seille (70%) le SIE de la Région Louhannaise (25%) le SIE de St-Amour (5%)	
C. D'Agglomération de Beaune, Côte et Sud (partielle et sans Chagny)	21	27 sources 4 forages	Karst de la côte Nappe de Vignoles (ZIA)	Aubigny-la-Ronce (S. du Lavoir) Auxey Duresses (S. Creux de Borgey, S. La Norie), Meursault (S. Petit Auxey), Monthellie (S. du Mont Milan) Beaune (S. de la Bouzaise), Boulland (Capate d'En Raffin) Savigny-lès-Beaune (S. du Grand Champy, S. Fontaine de Garde, S. Petit Champy, S. Pisseville, S. Coignières) Saint-Aubin (C. de Runger), Molinot (C. de Vernicourt) Santenay (S. Saint Jean, Puits En Boichot), Vauchignon (S. du Val de Digenne) Vignoles (Puits 1, 4 et 5), Pommard (C. de Pérosset, C. de Pré Blondot) Nantoux (Forage Sous La Roche), Noly (C. du Cul du Pré, C. de Coyot, C. de Drouet, C. des Prés)	S. de la Bouzaise (03/08/90) S. du Lavoir et captage de Chassagne (Aubigny-la-Ronce) Forage Sous la Roche (Nantoux) Captages de Pérosset et Pré Blondot (26/11/93) Puits En Boichot (04/05/87) Source de Val de Digenne	Pas de volume défini	Pesticides : • Les sources de la Norie et du Petit Auxey, • La source de la Bouzaise qui est équipée d'une station de traitement (capacité 10000 m3/j), • Le forage Sous La Roche, • La source de la Combotte, • Les sources de Drouet et des Prés, • La source de la Lauve (non exploitée), • Le puits En Boichot qui est temporairement inexploité mais la mise en place d'un traitement est prévue.  Problèmes de turbidité (sources du Cul du Pré, de Coyot, de la Lauve, de la Bouzaise, Forage Sous la Roche et puits en Boichot) et de contaminations bactériologiques (sources de la Bouzaise et de la Lauve, captage Runger)	SIE de la Vallée de la Dheune (Santenay) Syndicat Intercommunal de Meulley-Chaux SIAEP de la Plaine de Nuits-St-Georges SM d'Adduction d'Arnay-le-Duc (alimentation directe des communes d'Irvy-en-Montagne, Jours-en-Vaux, Mavilly-Mandellot, Meloisey, Saint-Romain et Santosse) SM des Eaux du Morvan, de l'Autunois et du Couchois	
CC GEVREY (partielle)	21	4 sources	Karst de la côte	Bevy (S. Abime de Vevy) Clemency (S. de Clemency) Messanges (S. du Breuil) Reulle Vergy (S. de Reulle Vergy)	11/12/00 : S. du Breuil 14/12/00 : S. de Reuil-Vergy 26/07/77 : S. Abime de Bevy (révision en cours)	S. du Breuil : 500 m3/j S. de Reulle-Vergy : 160 m3/j S. Abime de Bevy : 200 m3/j	Pas de problème	Pas d'interconnexion La commune de Chevannes est alimentée par le Syndicat intercommunal de Meulley-Chaux (source de Chevannes).	
NUITS SAINT GEORGES	21	3 sources 4 forages 1 puits	Karst de la côte Nappe du Meuzin (ZIA)	Meulley (S. de Rochotte) Nuits-St-Georges (S. de la Fin de Pré, Puits P65, FGE 74, FGE 77) Villars Fontaine (S. de Reigner)	24/11/2010	S. Rochotte et Régnier : 6000 m3/j S. de la Fin de Pré : 30 m3/j Puits et forages (nappe de Meuzin) : 4000 m3/j	Pas de problème	Interconnexion avec le Syndicat de la Plaine de Nuits	
PREMALUX PRISSEY	21	1 source	Karst de la côte	Prémaux-Prissey (S. de la Courtavaux)	pas de DUP		Pesticides	aucune	
VILLARS FONTAINE	21	1 source	Karst de la côte	Villars Fontaine (S. de Villars)	DUP en cours d'instruction		Pas de problème	aucune	
VILLERS LA FAYE	21	1 source	Karst de la côte	Villars-la-Faye (S. du Lieu Dieu)	24/1/12	120 m3/j	Pesticides	SIAEP des Hautes Côtes	
S.Mixte VOSNE ROMANEE	21	1 source	Karst de la côte	Vosne Romanée (S. Bornue)	DUP en cours d'instruction		Pesticides, turbidité	SIAEP de la Plaine de Nuits	
SIAEP DE LA PLAINE DE NUITS	21	2 forages	Nappe du Meuzin (ZIA)	Corgoloin (Forages en Prèle)	03/03/2000	1200 m3/j (60 m3/h)		S. Mixte de la Vosne Romanée C. d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud Ville de Nuits Saint-Georges CC du Sud Dijonnais	
SIAEP de SEURRE VAL DE SAONE	21	4 puits	Nappe alluviale de la Tille Nappe alluviale de la Saône Nappe du St Cosme	Glanon (Puits de Glanon P1) Magny-lès-Aubigny (Puits de Magny-lès-Aubigny) Pagny le Château (Puits de Pagny le Château) Seurre (Puits de Seurre nouveau)	28/05/91 : Puits de Glanon 06/11/73 : Puits de Seurre 28/05/91 : Puits de Magny-lès-Aubigny 27/03/95 : Pagny-lès-Château	Puits de Glanon : aucun débit fixé Puits de Seurre : 2400 m3/j (en cours de révision pour réduction à 1200 m3/j) Puits de Magny-lès-Aubigny : aucun débit fixé Pagny-lès-Château : aucun débit fixé	Pesticides, HAP (Magny), nitrates (Seurre), fer (Glanon)	aucune	
SIE de MEUILLEY-CHAUX	21	2 sources	Karst de la côte	Arcenant (S. de Grosseille) Chevannes (S. de Chevannes)	23/09/96 : S. de Chevannes S. Grosseille procédure en cours	pas de débit fixé	Pesticides (Chevannes)	C. d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud	
SIAEP DU PAYS LOSNAIS	21	1 puits	Alluvions de la Saône	Echenon (Puits d'ECHENON)	DUP en cours d'instruction	1400 m3/j demandé	Pesticides	BRAZEY EN PLAINE	
SIE DE LA REGION DE BLETTERANS	39	1 puits	Nappe alluviale de la Seille	Villevieux	pas de DUP, procédure relancée		Pesticides (années 1990/2000)	SIE de Tortelet et SIE de la Seillette	
SIE du RECEPAGE	39	2 puits 2 forages	Nappe alluviale du Doubs	Tavaux	05/03/2012	Forages de l'Aérodrome : 5500 m3/j (275 m3/h) Puits des Toppes : 3500 m3/j (175 m3/h)	Pesticides	SIE des TROIS RIVIERES	Etude BAC
SIE des TROIS RIVIERES	39	4 puits 2 forages	Nappe alluviale du Doubs	Asnans-Beauvoisin	DUP en cours d'instruction	4600 m3/j demandé	Nitrates (20 à 25 mg/l)	SIE du RECEPAGE	Etude BAC
SIE DE BEAUFORT SAINTE AGNES	39	3 puits	Nappe alluviale de la Vallière	Savigny-en-Revermont	29/06/2011	1500 m3/j	Pas de problème	SIE de la Seillette	
SIE DE LA BASSE REYSSOUZE	1	3 puits	nappe alluviale de la Saône	Asnières-sur-Saône	14/05/1991	2700 m3/j demande en cours pour 4500 m3/j	Pesticides (traces), fer et manganèse	aucune	Projet de création de drains sur le puits 2

Tableau 3 : Présentation synthétique de l'alimentation en eau potable du secteur d'étude

## 4. Estimation des besoins futurs en eau potable

### 3.6. Démarche adoptée

Pour évaluer les besoins en eau potable sur l'ensemble du territoire présenté au chapitre précédant, nous avons procédé de la sorte :

- Pour chaque collectivité ou unité de distribution, nous avons évalué les populations en 2015, 2020 et 2030 à partir des recensements communaux et départementaux de l'INSEE en 1999, 2006 et 2009,
- Les schémas directeurs en eau potable les plus récents ont été consultés ;
- A partir des volumes prélevés déclarés en 2009 (données Agence de l'Eau) et du recensement de la population en 2009, nous avons évalué les prélèvements moyens journaliers par habitants ;
- Les prélèvements de pointe journaliers par habitants en 2009 ont été estimés en appliquant un coefficient de 1,4 (valeur usuellement appliquée dans les schémas directeurs) ;
- Le produit entre les prélèvements de pointe journaliers par habitants (2009) et l'estimation de la population à l'horizon 2015, 2020 et 2030, permet d'estimer les besoins ;
- Ces besoins ont été comparés à la production maximale du ou des champs captant des collectivités concernées. Pour estimer la production maximale des champs captants, nous avons pris en considération soit les débits maximum autorisés quand une DUP existe soit les débits des équipements hydrauliques en considérant une durée de fonctionnement de 20h/24.

Nous tenons à préciser que la démarche présentée ici a certaines limites :

- L'estimation future de la population est basée sur un taux de variation annuel moyen entre 2006 et 2009 (cas le plus pénalisant) et il est considéré constant jusqu'en 2030 ;
- L'approche ne prend pas en compte la baisse de la consommation moyenne constatée en réponse aux actions d'économies d'eau chez les particuliers, voire à l'augmentation du prix de l'eau dans un contexte économiquement plus tendu,
- L'estimation des besoins ne prend pas en considération les besoins des gros consommateurs (industriels, irrigation) ;
- Elle ne prend pas non plus en considération l'amélioration éventuelle du rendement des réseaux (calcul basé sur les volumes prélevés et non les volumes consommés) ;

- Elle ne prend pas en compte le potentiel des équipements annexes existants (capacité des stations de traitement, des pompes de refoulement, etc.), ni toutes les interconnexions (achats et ventes en gros) ;
- La capacité des ressources est basée sur les débits autorisés. Dans certains cas, le potentiel réel d'une ressource peut être bien supérieur à l'autorisation fixée par la DUP.

### **3.7. Evaluation de la population à court, moyen et long terme**

#### *4.21. Données communales*

Les projections de population communales ont été estimées selon la formule de calcul du taux de variation annuel (formule INSEE). Les résultats sont présentés par département dans le **Tableau 5** avec les taux de variation annuels pour les recensements :

- Entre 1999 et 2006 ;
- Entre 2006 et 1999 ;
- Entre 1999 et 2009.

On constate que les taux de variation calculés sont généralement plus élevés pour la période 2006/2009 que pour les autres périodes. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il couvre une période plus courte. Toutefois, nous avons choisi de prendre en compte le taux de variation moyen annuel sur la période 2006/2009 car il rend compte de l'évolution récente de la population et il est le plus souvent le plus pénalisant. Cela correspond à une augmentation de la population en 2030 :

- En Saône-et-Loire : +55 319 habitants (+24% par rapport à 2009) ;
- En Côte d'Or : +27 322 habitants (+35% par rapport à 2009) ;
- Dans le Jura : +9 018 habitants (+28% par rapport à 2009) ;
- Dans l'Ain : +8 053 habitants (+50% par rapport à 2009).

La ville de Chalon-sur-Saône voit sa population diminuer (-12% par rapport à 2009) au profit de l'agglomération. Les secteurs sur lesquels on observe une plus forte augmentation de la population sont :

- Le SIE du Nord de Macon et Chalon Sud-Est (+45% par rapport à 2009) ;
- Le SIE de Verdun-sur-Doubs, le SIE de la Seillette, le SIE de la Région Louhannaise et le SIE de la Basse Dheune (entre +30 et +38% par rapport à 2009).

Dans le département de la Cote d'Or, les collectivités qui voient une plus forte progression de leur population sont :

- La Communauté de Communes de Gevrey (+56% par rapport à 2009) et Nuits St Georges (+46% par rapport à 2009) ;
- Les SIAEP de la Plaine de Nuits, de Seurre Val de Saône, de Meuille-Chaux et du Pays Losnais (entre +31 et +42% par rapport à 2009).

A noter le cas particulier des communes de Premaux-Prissey et Villars-Fontaine pour lesquelles nous avons appliqué le taux de variation moyen calculé sur la période 1999/2009 compte tenu de leur taille réduite.

Dans le département du Jura, ce sont les SIE des Trois Rivières et de Beaufort St-Agnès qui voient leur population croître le plus avec respectivement +45% et +43% par rapport à 2009.

S'agissant du SIE de la Basse Reyssouze (01), le taux de variation annuel est quasiment constant quelque soit les hypothèses retenues (proche de 2%), ce qui a pour conséquence une augmentation de la population de +50% par rapport à 2009.

## 4.22 Données départementales

Les projections de population départementales ont été estimées selon la formule de calcul du taux de variation annuel (formule INSEE). Les résultats sont présentés par département dans le **Tableau 6** avec les taux de variation annuels pour les recensements 2006 et 2009. Pour chaque collectivité, nous avons appliqué le taux de variation moyen annuel calculé dans le département considéré, à savoir :

- Dans le département de la Saône-et-Loire, un taux de variation de 0,32%, ce qui correspond à une augmentation de la population à l'horizon 2030 de +16 020 habitants (+7% par rapport à 2009) ;
- Dans le département de la Côte d'Or, un taux de variation de 0,45%, ce qui correspond à une augmentation de la population à l'horizon 2030 de +7 693 habitants (+10% par rapport à 2009) ;
- Dans le département du Jura, un taux de variation de 0,5%, ce qui correspond à une augmentation de la population à l'horizon 2030 de +3 502 habitants (+11% par rapport à 2009) ;
- Dans le département de l'Ain, un taux de variation de 1,28%, ce qui correspond à une augmentation de la population à l'horizon 2030 de +4 894 habitants (+31% par rapport à 2009).

Ces données sont plus cohérentes avec celles appliquées dans les SCOT.

Départ.	SCOT	Taux variation de la population	Données départementales (calculé sur la période 2006/2009)	Moyenne des données communales pour les collectivités étudiées (calculé sur la période 2006/2009)
71	SD de l'Agglomération chalonnaise	0,1%/an	0,32%/an	1,04%/an
	SCOT CC entre Saône et Grosne	non consultable		
	SCOT du Mâconnais Sud Bourgogne	0,4%/an		
21	SCOT des agglomérations de Beaune et Nuits Saint Georges	0,4%/an sur la base des recensements 1990/1999	0,45%/an	1,41%/an
		0,2%/an sur la base des recensements 1999/2007		
39	SCOT de la Région de Dole	0,7%/an	0,5%/an	1,2%/an
	SCOT de Lons le Saunier	pas de perspectives d'évolution de la population, dans le texte "faible dynamique tournée vers la périphérie des centres villes"		
1	SCOT Bresse Val-de-Saône	1,5%/an	1,28%/an	1,96%/an

Tableau 4 : Comparaison des taux de variation de la population appliqués dans les SCOT avec ceux calculés à partir des données départementales et communales de l'INSEE

**Dans un souci de cohérence avec les valeurs appliquées dans les SCOT, l'estimation des besoins futurs aux horizons 2015, 2020 et 2030 a été faite à partir des données départementales, à savoir un taux de variation annuel de 0,32%/an en Saône et Loire, de 0,45%/an en Côte d'Or, de 0,5%/an dans le Jura et de 1,28%/an dans l'Ain.**

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse  
 Délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable sous couverture du fossé bressan  
 Phase 2 : Bilan des usages et évolution des besoins- Rapport n° 68743/C

NomMdOuv	NumDep	Population			Taux de variation moyen annuel			Population estimée Taux de variation appliqué : 2006/2009			Evolution de la pop. entre 2009 et 2030	
		1999	2006	2009	1999/2006	2006/2009	1999/2009	2015	2020	2030	NB d'hab.	%
SIE DE LA VALLE DE LA DHEUNE	71	4 319	4 688	4 827	1.18%	0.98%	1.12%	5 117	5 373	5 923	1 096	23%
CABCS (uniquement les communes de Chagny et Corbeau)	71	6 593	6 439	6 564	-0.34%	0.64%	-0.04%	6 821	7 043	7 510	946	14%
SIE DE LA BASSE DHEUNE	71	7 666	9 194	9 631	2.63%	1.56%	2.31%	10 568	11 419	13 330	3 699	38%
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CHALON	71	87 476	86 640	86 318	-0.14%	-0.12%	-0.13%	85 678	85 148	84 097	- 2 221	-3%
SIE DE CHALON NORD	71	15 231	16 559	16 807	1.20%	0.50%	0.99%	17 314	17 749	18 650	1 843	11%
SIVOM DE ST REMY ET ENVIRONS	71	14 760	14 919	15 079	0.15%	0.36%	0.21%	15 404	15 680	16 248	1 169	8%
SAINT MARCEL	71	4 705	5 603	5 807	2.53%	1.20%	2.13%	6 238	6 621	7 459	1 652	28%
CHALON SUR SAONE, CHATENOY, LANS, OSLON	71	52 780	49 559	48 625	-0.90%	-0.63%	-0.82%	46 809	45 348	42 562	- 6 063	-12%
SIE DE BRESSE NORD + commune de Pourlans	71	7 539	7 930	8 119	0.72%	0.79%	0.74%	8 511	8 851	9 574	1 455	18%
SIE DE CHALON SUD-EST + commune d'Epervans	71	15 026	16 741	17 659	1.56%	1.80%	1.63%	19 649	21 477	25 660	8 001	45%
SIE DE CHALON SUD-OUEST, SAINT-JEAN-DE-VAUX et SM des Eaux de la Guye et de la Dheune (90%)	71	19 202	20 782	21 352	1.14%	0.91%	1.07%	22 539	23 579	25 805	4 453	21%
SIE DE SENNECEY	71	4 337	4 799	4 977	1.46%	1.22%	1.39%	5 353	5 688	6 422	1 445	29%
SENNECEY-LE-GRAND	71	2 962	2 961	3 062	0.00%	1.12%	0.33%	3 274	3 463	3 872	810	26%
SIE DU TOURNUGEOIS	71	8 253	8 581	8 633	0.56%	0.20%	0.45%	8 738	8 826	9 006	373	4%
SIE DU HAUT-MACONNAIS + commune Le Villars	71	8 447	9 244	9 572	1.30%	1.17%	1.26%	10 263	10 877	12 218	2 646	28%
SIE DE LA SEILLETTE	71	7 151	7 808	8 160	1.26%	1.48%	1.33%	8 912	9 592	11 111	2 951	36%
SIE DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	71	6 176	6 735	7 036	1.25%	1.47%	1.31%	7 679	8 259	9 555	2 519	36%
SIE DE LA REGION LOUHANNAISE, LACROST, PRETY et CC de Cuiseaux (25%)	71	23 277	24 844	25 785	0.93%	1.25%	1.03%	27 775	29 550	33 449	7 664	30%
SIE DE LA BASSE-SEILLE et CC de Cuiseaux (70%)	71	8 453	8 895	9 155	0.73%	0.96%	0.80%	9 697	10 173	11 197	2 042	22%
<b>TOTAL/Moyenne</b>		<b>216 877</b>	<b>226 281</b>	<b>230 850</b>	<b>0.95%</b>	<b>1.03%</b>	<b>0.97%</b>	<b>245 462</b>	<b>258 343</b>	<b>286 169</b>	<b>55 319</b>	<b>24%</b>
<b>Département de la Saône-et-Loire</b>		<b>544 891</b>	<b>549 361</b>	<b>554 720</b>	<b>0.12%</b>	<b>0.32%</b>	<b>0.18%</b>	<b>565 595</b>	<b>574 821</b>	<b>593 726</b>	<b>39 006</b>	<b>7%</b>

NomMdOuv	NumDep	Population			Taux de variation moyen annuel			Population estimée Taux de variation appliqué : 2006/2009			Evolution de la pop. entre 2009 et 2030	
		1999	2006	2009	1999/2006	2006/2009	1999/2009	2015	2020	2030	NB d'hab.	%
CABCS (sans les communes de Chagny, Corbeau, Chaudenay, Ivry-en-Montagne, Jours-en-Vaux, Mavilly-Mandellot, Meloisey, Saint-Romain et Santosse et avec les communes de Comblanchien, Corgoloin, Villy-le-Moutier, Fussey, Magny-les-Villers et Marey-les-Fussey)	21	44 648	45 080	46 313	0.14%	0.90%	0.37%	48 881	51 130	55 942	9 629	21%
CC GEVREY CHAMBERTIN (partielle et sans la commune de Chevannes)	21	1 858	2 074	2 210	1.58%	2.14%	1.75%	2 509	2 790	3 447	1 237	56%
NUIITS SAINT GEORGES	21	5 573	5 320	5 618	-0.66%	1.83%	0.08%	6 265	6 861	8 228	2 610	46%
PREMAUX PRISSEY (Taux de variation appliqué : 1999/2009)	21	373	351	425	-0.86%	6.58%	1.31%	460	491	559	134	32%
VILLARS FONTAINE (Taux de variation appliqué : 1999/2009)	21	110	134	126	2.86%	-2.03%	1.37%	137	146	168	42	33%
VILLERS LA FAYE	21	406	402	406	-0.14%	0.33%	0.00%	414	421	435	29	7%
S.Mixte VOSNE ROMANEE	21	2 694	2 756	2 759	0.33%	0.04%	0.24%	2 765	2 770	2 780	21	1%
SIAEP PLAINE DE NUIITS (sans les communes de Corgoloin, Comblanchien, Villy-le-Moutier)	21	2 828	3 040	3 195	1.04%	1.67%	1.23%	3 529	3 834	4 525	1 330	42%
SIAEP de SEURRE VAL DE SAONE	21	9 529	10 218	10 623	1.00%	1.30%	1.09%	11 482	12 250	13 945	3 322	31%
Syndicat Intercommunal de Meuille-Chaux (sans les communes de Fussey, Magny-les-Villers, Marey-les-Fussey et avec la commune de Chevannes)	21	1 323	1 448	1 518	1.30%	1.59%	1.38%	1 668	1 805	2 112	594	39%
SIAEP DU PAYS LOSNAIS	21	4 250	4 405	4 609	0.51%	1.52%	0.81%	5 046	5 441	6 328	1 719	37%
<b>TOTAL/Moyenne</b>		<b>73 592</b>	<b>75 228</b>	<b>77 802</b>	<b>0.64%</b>	<b>1.44%</b>	<b>0.88%</b>	<b>84 789</b>	<b>91 088</b>	<b>105 124</b>	<b>27 322</b>	<b>35%</b>
<b>Département de la Cote d'Or</b>		<b>507 009</b>	<b>517 168</b>	<b>524 144</b>	<b>0.28%</b>	<b>0.45%</b>	<b>0.33%</b>	<b>538 380</b>	<b>550 537</b>	<b>575 683</b>	<b>51 539</b>	<b>10%</b>

NomMdOuv	NumDep	Population			Taux de variation moyen annuel			Population estimée Taux de variation appliqué : 2006/2009			Evolution de la pop. entre 2009 et 2030	
		1999	2006	2009	1999/2006	2006/2009	1999/2009	2015	2020	2030	NB d'hab.	%
SIE DE LA REGION DE BLETTERANS	39	3 709	3 969	4 108	0.97%	1.15%	1.03%	4 401	4 661	5 227	1 119	27%
SIE du RECEPAGE	39	12 545	12 552	12 610	0.01%	0.15%	0.05%	12 727	12 825	13 024	414	3%
SIE des TROIS RIVIERES	39	10 052	10 888	11 477	1.15%	1.77%	1.33%	12 752	13 923	16 595	5 118	45%
SIE DE BEAUFORT SAINTE AGNES	39	3 079	3 341	3 516	1.17%	1.72%	1.34%	3 894	4 240	5 026	1 510	43%
<b>TOTAL/Moyenne</b>		<b>29 385</b>	<b>30 750</b>	<b>31 711</b>	<b>0.78%</b>	<b>1.20%</b>	<b>0.92%</b>	<b>34 062</b>	<b>36 153</b>	<b>40 729</b>	<b>9 018</b>	<b>28%</b>
<b>Département du Jura</b>		<b>250 925</b>	<b>257 399</b>	<b>261 277</b>	<b>0.36%</b>	<b>0.50%</b>	<b>0.41%</b>	<b>269 209</b>	<b>276 003</b>	<b>290 109</b>	<b>28 832</b>	<b>11%</b>

NomMdOuv	NumDep	Population			Taux de variation moyen annuel			Population estimée Taux de variation appliqué : 2006/2009			Evolution de la pop. entre 2009 et 2030	
		1999	2006	2009	1999/2006	2006/2009	1999/2009	2015	2020	2030	NB d'hab.	%
SIE DE LA BASSE REYSSOUZE	1	13 126	15 080	15 985	2.00%	1.96%	1.99%	17 961	19 793	24 038	8 053	50%
<b>Département de l'Ain</b>		<b>515 478</b>	<b>566 740</b>	<b>588 853</b>	<b>1.36%</b>	<b>1.28%</b>	<b>1.34%</b>	<b>635 701</b>	<b>677 576</b>	<b>769 783</b>	<b>180 930</b>	<b>31%</b>

Tableau 5 : Estimation de la population aux horizons 2015, 2020 et 2030 à partir des données communales

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse  
 Délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable sous couverture du fossé bressan  
 Phase 2 : Bilan des usages et évolution des besoins- Rapport n° 68743/C

NomMdOuv	NumDep	Population		Taux de variation moyen annuel retenu	Population estimée Taux de variation appliqué : 2006/2009			Evolution de la pop. entre 2009 et 2030	
		2006	2009		2006/2009	2015	2020	2030	NB d'hab.
SIE DE LA VALLE DE LA DHEUNE	71	4 688	4 827	0.32%	4 920	5 000	5 162	335	7%
CABCS (uniquement les communes de Chagny et Corbeau)	71	6 439	6 564	0.32%	6 691	6 799	7 020	456	7%
SIE DE LA BASSE DHEUNE	71	9 194	9 631	0.32%	9 817	9 975	10 299	668	7%
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CHALON	71	86 640	86 318	0.32%	87 989	89 405	92 308	5 990	7%
SIE DE CHALON NORD	71	16 559	16 807	0.32%	17 132	17 408	17 973	1 166	7%
SIVOM DE ST REMY ET ENVIRONS	71	14 919	15 079	0.32%	15 371	15 618	16 125	1 046	7%
SAINT MARCEL	71	5 603	5 807	0.32%	5 919	6 015	6 210	403	7%
CHALON SUR SAONE, CHATENOV, LANS, OSLON	71	49 559	48 625	0.32%	49 566	50 364	51 999	3 374	7%
SIE DE BRESSE NORD + commune de Purlans	71	7 930	8 119	0.32%	8 276	8 409	8 682	563	7%
SIE DE CHALON SUD-EST + commune d'Epervans	71	16 741	17 659	0.32%	18 001	18 291	18 884	1 225	7%
SIE DE CHALON SUD-OUEST, SAINT-JEAN-DE-VAUX et SM des Eaux de la Guye et de la Dheune (90%)	71	20 782	21 352	0.32%	21 765	22 116	22 834	1 482	7%
SIE DE SENNECEY	71	4 799	4 977	0.32%	5 073	5 155	5 322	345	7%
SENNECEY-LE-GRAND	71	2 961	3 062	0.32%	3 121	3 172	3 274	212	7%
SIE DU TOURNUGEOIS	71	8 581	8 633	0.32%	8 800	8 942	9 232	599	7%
SIE DU HAUT-MACONNAIS + commune Le Villars	71	9 244	9 572	0.32%	9 757	9 914	10 236	664	7%
SIE DE LA SEILLETTE	71	7 808	8 160	0.32%	8 318	8 452	8 726	566	7%
SIE DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	71	6 735	7 036	0.32%	7 172	7 288	7 524	488	7%
SIE DE LA REGION LOUHANNAISE, LACROST, PRETY et CC de Cuiseaux (25%)	71	24 844	25 785	0.32%	26 284	26 707	27 574	1 789	7%
SIE DE LA BASSE-SEILLE et CC de Cuiseaux (70%)	71	8 895	9 155	0.32%	9 332	9 482	9 790	635	7%
<b>TOTAL/Moyenne</b>		<b>226 281</b>	<b>230 850</b>	<b>0.32%</b>	<b>235 317</b>	<b>239 107</b>	<b>246 869</b>	<b>16 020</b>	<b>7%</b>
<b>Département de la Saône-et-Loire</b>		<b>549 361</b>	<b>554 720</b>	<b>0.32%</b>	<b>565 595</b>	<b>574 821</b>	<b>593 726</b>	<b>39 006</b>	<b>7%</b>

NomMdOuv	NumDep	Population		Taux de variation moyen annuel retenu	Population estimée Taux de variation appliqué : 2006/2009			Evolution de la pop. entre 2009 et 2030	
		2006	2009		2006/2009	2015	2020	2030	NB d'hab.
CABCS (sans les communes de Chagny, Corbeau, Chaudenay, Ivry-en-Montagne, Jours-en-Vaux, Mavilly-Mandellot, Meloisey, Saint-Romain et Santosse et avec les communes de Comblanchien, Corgoloin, Villy-le-Moutier, Fussey, Magny-les-Villers et Marey-les-Fussey)	21	45 080	46 313	0.45%	47 578	48 658	50 892	4 579	10%
CC GEVREY CHAMBERTIN (partielle et sans la commune de Chevannes)	21	2 074	2 210	0.45%	2 270	2 322	2 429	219	10%
NUITS SAINT GEORGES	21	5 320	5 618	0.45%	5 771	5 902	6 173	555	10%
PREMAUX PRISSEY	21	351	425	0.45%	437	447	467	42	10%
VILLARS FONTAINE	21	134	126	0.45%	129	132	138	12	10%
VILLERS LA FAYE	21	402	406	0.45%	417	427	446	40	10%
S.Mixte VOSNE ROMANEE	21	2 756	2 759	0.45%	2 834	2 899	3 032	273	10%
SIAEP PLAINE DE NUITS (sans les communes de Corgoloin, Comblanchien, Villy-le-Moutier)	21	3 040	3 195	0.45%	3 282	3 357	3 511	316	10%
SIAEP de SEURRE VAL DE SAONE	21	10 218	10 623	0.45%	10 913	11 161	11 673	1 050	10%
Syndicat Intercommunal de Meuille-Chaux (sans les communes de Fussey, Magny-les-Villers, Marey-les-Fussey et avec la commune de Chevannes)	21	1 448	1 518	0.45%	1 559	1 595	1 668	150	10%
SIAEP DU PAYS LOSNAIS	21	4 405	4 609	0.45%	4 735	4 842	5 065	456	10%
<b>TOTAL/Moyenne</b>		<b>75 228</b>	<b>77 802</b>	<b>0.45%</b>	<b>79 926</b>	<b>81 741</b>	<b>85 495</b>	<b>7 693</b>	<b>10%</b>
<b>Département de la Cote d'Or</b>		<b>517 168</b>	<b>524 144</b>	<b>0.45%</b>	<b>538 380</b>	<b>550 537</b>	<b>575 683</b>	<b>51 539</b>	<b>10%</b>

NomMdOuv	NumDep	Population		Taux de variation moyen annuel retenu	Population estimée Taux de variation appliqué : 2006/2009			Evolution de la pop. entre 2009 et 2030	
		2006	2009		2006/2009	2015	2020	2030	NB d'hab.
SIE DE LA REGION DE BLETTERANS	39	3 969	4 108	0.50%	4 233	4 340	4 562	454	11%
SIE du RECEPAGE	39	12 552	12 610	0.50%	12 993	13 321	14 002	1 392	11%
SIE des TROIS RIVIERES	39	10 888	11 477	0.50%	11 826	12 124	12 744	1 267	11%
SIE DE BEAUFORT SAINTE AGNES	39	3 341	3 516	0.50%	3 623	3 714	3 904	388	11%
<b>TOTAL/Moyenne</b>		<b>30 750</b>	<b>31 711</b>	<b>0.50%</b>	<b>32 674</b>	<b>33 499</b>	<b>35 213</b>	<b>3 502</b>	<b>11%</b>
<b>Département du Jura</b>		<b>257 399</b>	<b>261 277</b>	<b>0.50%</b>	<b>269 209</b>	<b>276 003</b>	<b>290 109</b>	<b>28 832</b>	<b>11%</b>

NomMdOuv	NumDep	Population		Taux de variation moyen annuel retenu	Population estimée Taux de variation appliqué : 2006/2009			Evolution de la pop. entre 2009 et 2030	
		2006	2009		2006/2009	2015	2020	2030	NB d'hab.
SIE DE LA BASSE REYSSOUZE	1	15 080	15 985	1.28%	17 253	18 385	20 879	4 894	31%
<b>Département de l'Ain</b>		<b>566 740</b>	<b>588 853</b>	<b>1.28%</b>	<b>635 701</b>	<b>677 576</b>	<b>769 783</b>	<b>180 930</b>	<b>31%</b>

Tableau 6 : Estimation de la population aux horizons 2015, 2020 et 2030 à partir des données départementales

### 3.8. Evaluation des besoins à court, moyen et long terme

Les résultats de l'évaluation des besoins en eau potable sont présentés dans le

Tableau 7 qui présente le détail de l'estimation des besoins déterminée à partir des recensements départementaux de la population entre 2006 et 2009.

L'analyse montre que relativement peu de collectivités sont susceptibles d'être déficitaires en eau potable à court et long termes.

Dans le département de la Saône-et-Loire, les collectivités potentiellement déficitaires sont :

- Le SIE de Chalon Sud-Est qui est concerné dès 2015. Ce résultat s'explique par une forte augmentation de sa population en lien avec la proximité de la ville de Chalon-sur-Saône. Rappelons toutefois que le syndicat dispose d'un champ captant dont le potentiel peut être facilement augmenté par la création d'un nouvel ouvrage ;
- Le SIE de Chalon Sud-Ouest qui est également concerné dès 2015 pour les mêmes raisons que précédemment (forte augmentation de la population, proximité de la ville de Chalon-sur-Saône) ;
- Le SIE de la Basse Seille e qui est également concerné dès 2015. Ce déficit s'explique par le fait que le syndicat alimente aussi la Communauté de Communes du Canton de Cuiseaux, ce qui explique que cette dernière soit également désignée comme déficitaire en 2015 (cf. **Figure 2**).

Dans le département de la Côte d'Or, les collectivités potentiellement déficitaires sont :

- La Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud qui est concernée dès 2015,
- la commune de Villars Fontaine dès 2015,
- le syndicat Mixte Vosne Romanée à l'horizon de 2020.

Dans le département du Jura, les besoins en eau potable à l'horizon 2030 concernent uniquement le syndicat de Beaufort St-Agnès.

Le syndicat de la Basse Reyssouze, dans le département de l'Ain, mène actuellement une étude sur l'augmentation de la capacité de ses puits. Elle est potentiellement concernée par un manque d'eau à l'horizon 2030.

Ces collectivités peuvent potentiellement être intéressées de capter les ressources stratégiques identifiées en phase 1 pour diversifier et augmenter leur capacité de production actuelle. Une nuance peut toutefois être apportée pour le syndicat de Beaufort St-Agnès qui commence à être relativement éloigné des ressources majeures au regard de la population à desservir (cf. **Figure 2**).

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse  
 Délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable sous couverture du fossé bressan  
 Phase 2 : Bilan des usages et évolution des besoins – Rapport n° 68743/B

NomMdOuv	Usage	NumDep	2009						2015			2020			2030		
			Population (INSEE)	Vol. prélèvements (Ag. de l'eau)		Vol. prélevé moyen par habitant	Vol. prélevé de pointe par habitant (x1.4)	Potentiel de la ressource (Volume autorisé) (m3/j)	Population estimée (taux variation entre 2006/2009 données départementales)	Besoin estimé (m3/j)	Résultat	Population estimée (taux variation entre 2006/2009 données départementales)	Besoin estimé (m3/j)	Résultat	Population estimée (taux variation entre 2006/2009 données départementales)	Besoin estimé (m3/j)	Résultat
				m3/an	m3/j												
SIE DE LA VALLE DE LA DHEUNE	AEP	71	4 827	444 400	1 218	0.252	0.353	2 400	4 920	1 738	excédant	5 000	1 766	excédant	5 162	1 823	excédant
CABCS (uniquement les communes de Chagny et Corbeau)	AEP	71	6 564	560 200	1 535	0.234	0.327	2 700	6 691	2 190	excédant	6 799	2 226	excédant	7 020	2 298	excédant
SIE DE LA BASSE DHEUNE	AEP	71	9 631	694 400	1 902	0.198	0.277	3 500	9 817	2 715	excédant	9 975	2 759	excédant	10 299	2 848	excédant
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CHALON</b>	<b>AEP</b>	<b>71</b>	<b>86 318</b>	<b>7 605 800</b>	<b>20 838</b>	<b>0.241</b>	<b>0.338</b>	<b>50 100</b>	<b>87 989</b>	<b>29 738</b>	<b>excédant</b>	<b>89 405</b>	<b>30 216</b>	<b>excédant</b>	<b>92 308</b>	<b>31 197</b>	<b>excédant</b>
SIE DE CHALON NORD	AEP	71	16 807	1 500 600	4 111	0.245	0.342	8 000	17 132	5 867	excédant	17 408	5 962	excédant	17 973	6 155	excédant
SIVOM DE ST REMY ET ENVIRONS	AEP	71	15 079	1 022 700	2 802	0.186	0.260	10 900	15 371	3 999	excédant	15 618	4 063	excédant	16 125	4 195	excédant
SAINTE MARCEL	AEP	71	5 807	550 600	1 508	0.260	0.364	3 000	5 919	2 153	excédant	6 015	2 187	excédant	6 210	2 258	excédant
CHALON SUR SAONE, CHATENOV, LANS, OSLON	AEP	71	48 625	4 531 900	12 416	0.255	0.357	28 200	49 566	17 719	excédant	50 364	18 004	excédant	51 999	18 589	excédant
SIE DE BRESSE NORD + commune de Pourlians	AEP	71	8 119	744 600	2 040	0.251	0.352	3 500	8 276	2 911	excédant	8 409	2 958	excédant	8 682	3 054	excédant
SIE DE CHALON SUD-EST + commune d'Epervans	AEP	71	17 659	1 692 800	4 638	0.263	0.368	6 000	18 001	6 619	déficit	18 291	6 725	déficit	18 884	6 944	déficit
SIE DE CHALON SUD-OUEST, SAINT-JEAN-DE-VAUX et SM des Eaux de la Guye et de la Dheune (90%)	AEP	71	21 352	2 324 200	6 368	0.298	0.418	9 000	21 765	9 087	déficit	22 116	9 234	déficit	22 834	9 533	déficit
SIE DE SENNECEY	AEP	71	4 977	579 500	1 588	0.319	0.447	2 400	5 073	2 266	excédant	5 155	2 302	excédant	5 322	2 377	excédant
SENNECEY-LE-GRAND	AEP	71	3 062	379 000	1 038	0.339	0.475	1 600	3 121	1 482	excédant	3 172	1 506	excédant	3 274	1 555	excédant
SIE DU TOURNUGEOIS	AEP	71	8 633	963 400	2 639	0.306	0.428	10 900	8 800	3 767	excédant	8 942	3 827	excédant	9 232	3 952	excédant
SIE DU HAUT-MACONNAIS + commune Le Villars	AEP	71	9 572	880 500	2 412	0.252	0.353	6 600	9 757	3 443	excédant	9 914	3 498	excédant	10 236	3 612	excédant
SIE DE LA SEILLETTE	AEP	71	8 160	798 400	2 187	0.268	0.375	5 000	8 318	3 122	excédant	8 452	3 172	excédant	8 726	3 275	excédant
SIE DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS	AEP	71	7 036	616 800	1 690	0.240	0.336	3 000	7 172	2 412	excédant	7 288	2 450	excédant	7 524	2 530	excédant
SIE DE LA REGION LOUHANNAISE, LACROST, PRETY et CC de Cuiseaux (25%)	AEP	71	25 785	2 746 400	7 524	0.292	0.409	11 800	26 284	10 738	excédant	26 707	10 911	excédant	27 574	11 265	excédant
SIE DE LA BASSE-SEILLE et CC de Cuiseaux (70%)	AEP	71	9 155	1 310 800	3 591	0.392	0.549	5 000	9 332	5 125	déficit	9 482	5 208	déficit	9 790	5 377	déficit
<b>TOTAL/MOYENNE</b>			<b>230 850</b>	<b>22 341 200</b>	<b>61 209</b>	<b>0.276</b>	<b>0.387</b>	<b>123 500</b>	<b>235 317</b>	<b>87 351</b>		<b>239 107</b>	<b>88 757</b>		<b>246 869</b>	<b>91 639</b>	

NomMdOuv	Usage	NumDep	2009						2015			2020			2030		
			Population (INSEE)	Vol. prélèvements (Ag. de l'eau)		Vol. prélevé moyen par habitant	Vol. prélevé de pointe par habitant (x1.4)	Potentiel de la ressource (Volume autorisé) (m3/j)	Population estimée (taux variation entre 2006/2009 données départementales)	Besoin estimé (m3/j)	Résultat	Population estimée (taux variation entre 2006/2009 données départementales)	Besoin estimé (m3/j)	Résultat	Population estimée (taux variation entre 2006/2009 données départementales)	Besoin estimé (m3/j)	Résultat
				m3/an	m3/j												
CABCS (sans les communes de Chagny, Corbeau, Chaudenay,Ivry-en-Montagne, Jours-en-Vaux, Mavilly-Mandellot, Meloisey, Saint-Romain et Santosse et avec les communes de Comblanchien, Corgoloin, Villy-le-Moutier, Fussey, Magny-les-Villers et Marey-les-Fussey)	AEP	21	46313	4 268 800	11 695	0.253	0.354	16 120	47 578	16 821	déficit	48 658	17 202	déficit	50 892	17 992	déficit
CC GEVREY CHAMBERTIN (partielle et sans la commune de Chevannes)	AEP	21	2210	165 700	454	0.205	0.288	860	2 270	653	excédant	2 322	668	excédant	2 429	698	excédant
NUITS SAINT GEORGES	AEP	21	5618	719 300	1 971	0.351	0.491	10 030	5 771	2 834	excédant	5 902	2 899	excédant	6 173	3 032	excédant
PREMAUX PRISSEY	AEP	21	425	22 600	62	0.146	0.204	140	437	89	excédant	447	91	excédant	467	95	excédant
VILLARS FONTAINE	AEP	21	126	11 700	32	0.254	0.356	40	129	46	déficit	132	47	déficit	138	49	déficit
VILLARS LA FAYE	AEP	21	406	25 100	69	0.169	0.237	120	417	99	excédant	427	101	excédant	446	106	excédant
S.Mixte VOSNE ROMANEE	AEP	21	2759	405 000	1 110	0.402	0.563	1 600	2 834	1 596	excédant	2 899	1 632	déficit	3 032	1 707	déficit
SIAEP PLAINÉ DE NUITS (sans les communes de Corgoloin, Comblanchien, Villy-le-Moutier)	AEP	21	3195	158 400	434	0.136	0.190	1 200	3 282	624	excédant	3 357	638	excédant	3 511	668	excédant
SIAEP de SEURRE VAL DE SAONE	AEP	21	10623	772 500	2 116	0.199	0.279	5 600	10 913	3 044	excédant	11 161	3 113	excédant	11 673	3 256	excédant
Syndicat Intercommunal de Meuille-Chaux (sans les communes de Fussey, Magny-les-Villers, Marey-les-Fussey et avec la commune de Chevannes)	AEP	21	1518	82 500	226	0.149	0.208	450	1 559	325	excédant	1 595	332	excédant	1 668	348	excédant
SIAEP DU PAYS LOSNAIS	AEP	21	4609	215 400	590	0.128	0.179	1 400	4 735	849	excédant	4 842	868	excédant	5 065	908	excédant
<b>TOTAL/MOYENNE</b>			<b>77 802</b>	<b>6 847 000</b>	<b>18 759</b>	<b>0.217</b>	<b>0.304</b>	<b>37 560</b>	<b>79 926</b>	<b>26 980</b>		<b>81 741</b>	<b>27 592</b>		<b>85 495</b>	<b>28 859</b>	

NomMdOuv	Usage	NumDep	2009						2015			2020			2030		
			Population (INSEE)	Vol. prélèvements (Ag. de l'eau)		Vol. prélevé moyen par habitant	Vol. prélevé de pointe par habitant (x1.4)	Potentiel de la ressource (Volume autorisé) (m3/j)	Population estimée (taux variation entre 2006/2009 données départementales)	Besoin estimé (m3/j)	Résultat	Population estimée (taux variation entre 2006/2009 données départementales)	Besoin estimé (m3/j)	Résultat	Population estimée (taux variation entre 2006/2009 données départementales)	Besoin estimé (m3/j)	Résultat
				m3/an	m3/j												
SIE DE LA REGION DE BLETTERANS	AEP	39	4108	503300	1 379	0.336	0.470	3 000	4 233	1 989	excédant	4 340	2 039	excédant	4 562	2 144	excédant
SIE du RECEPTION	AEP	39	12610	843 800	2 312	0.183	0.257	9 000	12 993	3 335	excédant	13 321	3 419	excédant	14 002	3 594	excédant
SIE des TROIS RIVIERES	AEP	39	11477	900 900	2 468	0.215	0.301	4 600	11 826	3 560	excédant	12 124	3 650	excédant	12 744	3 837	excédant
SIE DE BEAUFORT SAINTE AGNES	AEP	39	3516	366 900	1 005	0.286	0.400	1 500	3 623	1 450	excédant	3 714	1 487	excédant	3 904	1 563	déficit
<b>TOTAL/MOYENNE</b>			<b>31 711</b>	<b>2 614 900</b>	<b>7 164</b>	<b>0.255</b>	<b>0.357</b>	<b>18 100</b>	<b>32 674</b>	<b>10 334</b>		<b>33 499</b>	<b>10 595</b>		<b>35 213</b>	<b>11 137</b>	

NomMdOuv	Usage	NumDep	2009						2015			2020			2030		
			Population (INSEE)	Vol. prélèvements (Ag. de l'eau)		Vol. prélevé moyen par habitant	Vol. prélevé de pointe par habitant (x1.4)	Potentiel de la ressource (Volume autorisé) (m3/j)	Population estimée (taux variation entre 2006/2009 données départementales)	Besoin estimé (m3/j)	Résultat	Population estimée (taux variation entre 2006/2009 données départementales)	Besoin estimé (m3/j)	Résultat	Population estimée (taux variation entre 2006/2009 données départementales)	Besoin estimé (m3/j)	Résultat
				m3/an	m3/j												
SIE DE LA BASSE REYSSOUZE	AEP	1	15985	1 525 300	4 179	0.261	0.366	4 500	17 253	6 314	déficit	18 385	6 729	déficit	20 879	7 642	déficit

Tableau 7 : Evaluation des besoins en eau potable aux horizons 2015, 2020 et 2030 sur la base des données départementales

## 5. Bilan des usages

Dans cette dernière partie, nous nous sommes attachés à mettre en évidence les secteurs sur lesquels il pouvait y avoir des pressions d'usages sur l'alimentation en eau potable et les secteurs stratégiques.

Pour cela nous avons procédé en dénombrant l'ensemble des prélèvements déclarés sur 5 ans (entre 2006 et 2010) sur chaque territoire des collectivités concernées. La somme des prélèvements pour l'alimentation en eau potable peut être différente de celle calculée dans le **Tableau 7** car certaines collectivités exploitent des captages qui sont situés à l'extérieur de leur territoire. C'est par exemple le cas du syndicat de la Seillette qui exploite un puits implanté sur le territoire du syndicat de Beaufort St Agnès.

Les prélèvements ont été classés en fonction des classes définies par l'Agence de l'Eau :

- Usages exonérés ;
- Irrigation (exploitation agricole) ;
- Alimentation en eau potable ;
- Refroidissement industriel ;
- Autres usages économiques.

Pour plus de clarté, nous n'avons pas pris en compte les prélèvements effectués dans les canaux (code 85 : alimentation d'un canal), qui compte tenu des volumes très importants faussent les résultats (canal du centre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, canal de Bourgogne sur le territoire du syndicat du Pays Losnais).

Les résultats sont présentés dans le **Tableau 8** (évolution des prélèvements entre 2006 et 2010) et sur la **Figure 2** pour l'année 2010. Les secteurs sur lesquels il peut potentiellement y avoir des pressions des usages sont essentiellement situés dans la partie Nord-Est de la zone d'étude, à proximité de la zone moratoire Saône-Doubs sur les territoires :

- Du syndicat du Recépage où les prélèvements pour l'AEP représentent moins de 5% de la totalité des prélèvements. Le principal exploitant dans ce secteur est l'entreprise Solvay Electrolyse France (nous n'avons pas tenu compte des prélèvements réalisés dans le canal du Rhône). Toutefois, il n'y a pas de concurrence avec l'alimentation en eau potable car la ressource n'est pas potable ;
- Du syndicat de Seurre Val de Saône où les prélèvements pour l'AEP représentent environ 50% de la totalité des prélèvements. L'alimentation en eau potable se trouve en conflit avec l'irrigation (15%) et l'exploitation de gravières (GSM, 35%). A noter que l'on observe une baisse au cours des années des prélèvements agricoles ;

*Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*  
*Délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable sous couverture du fossé bressan*  
*Phase 2 : Bilan des usages et évolution des besoins – Rapport n° 68743/B*

- Du syndicat du Pays Losnais où les prélèvements pour l'AEP représentent environ 60% de la totalité des prélèvements. L'alimentation en eau potable se trouve en conflit avec l'irrigation (10%, en baisse) et une l'entreprise SPTP (fabrique de panneaux de bois, 30%).

On peut également citer d'autres secteurs sur lesquels nous avons recensé des usages quantitativement significatifs autres que l'alimentation en eau potable :

- Le territoire du syndicat de Verdun-sur-le-Doubs où l'AEP (environ 60%) est en conflit avec des entreprises de l'agroalimentaire (Val d'Aucy dont la fermeture est prévue en février 2013, Fromagers en Bourgogne, environ 30%) et l'irrigation (environ 10%). Ce syndicat est relativement éloigné des zones stratégiques ;
- Le territoire du syndicat de la Région Louhannaise où l'AEP (environ 80%) est en conflit avec l'irrigation (environ 20%). Ce syndicat recoupe la zone d'intérêt futur de Cuisery et la zone moratoire de Louhans ;
- Le territoire du syndicat de la Basse Dheune où l'AEP (environ 80%) est en conflit avec l'irrigation (environ 20%). Ce syndicat recoupe la zone d'intérêt futur de Chalon Nord ;
- Le territoire du syndicat des Trois Rivières où l'AEP (environ 75%) est en conflit avec l'irrigation (environ 25%). Ce syndicat recoupe la zone moratoire Saône-Doubs.

Globalement sur le reste du territoire, il n'y a pas de pression des usages et on observe généralement une baisse depuis 5 ans des autres usages que l'alimentation en eau potable.

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse  
 Délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable sous couverture du fossé bressan  
 Phase 2 : Bilan des usages et évolution des besoins – Rapport n° 68743/B

NomMdOuv	NumDep	Code usage 80 : Usages exonérés (x10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )					Code usage 81 et 82 : Irrigation (exploitation agricole) (x10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )					Code usage 83 : Alimentation en eau potable (x10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )					Code usage 84 : Refroidissement industriel (x10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )					Code usage 86 : Autres usages (x10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )									
		2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
SIE DE LA VALLE DE LA DHEUNE	71	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	448	401	395	444	483	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BEAUNE (CHAGNY)	71	0%	0%	0%	0%	0%	15	28	7	10	9	524	515	560	560	543	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
SIE DE LA BASSE DHEUNE	71	0%	0%	0%	0%	0%	241	167	110	191	167	734	738	665	694	653	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CHALON	71						84	22	41	71	73	825	745	1 493	1 501	1 162						26	22	19	26	16					
SIE DE CHALON NORD	71						23	16				1 217	1 122	1 135	1 023	1 008						9		8							
SIVOM DE ST REMY ET ENVIRONS	71											367	267	567	551	300						5									
SAINT MARCEL	71						77	49	43	45	50	5 173	4 753	4 561	4 532	4 274		157				454	337	417	426	408					
CHALON SUR SAONE, CHATENOY, LANS, OSLON	71						184	88	93	127	123	7 583	6 886	7 757	7 606	6 743		157				494	359	444	453	424					
TOTAL		0%	0%	0%	0%	0%	1 094	1 424	944	1 460	1 253	21 091	19 846	21 712	21 543	19 810	485	679				903	806	829	836	731					
POURCENTAGE		0%	0%	0%	0%	0%	5%	6%	4%	6%	6%	89%	87%	92%	90%	91%	2%	3%	0%	0%	0%	4%	4%	4%	4%	3%					

NomMdOuv	NumDep	Code usage : 80					Code usage : 81 et 82					Code usage : 83					Code usage : 84					Code usage : 86									
		2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
C.A.B.C.S (partielle)	21	0%	0%	0%	0%	0%	48	18	4	12	6	2 911	2 756	2 704	2 631	2 615	0%	0%	0%	0%	0%	30	46	70	66	61					
CC GEVREY (partielle)	21	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	201	208	163	166	165	0%	0%	0%	0%	0%	1%	2%	3%	2%	2%					
NUITS SAINT GEORGES	21	0%	0%	0%	0%	0%	21	10	6	5		15	18	13	13	22	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%					
PREMAUX PRISSEY	21	0%	0%	0%	0%	0%	59%	36%	33%	28%	0%	38	19	21	23	30	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%					
VILLARS FONTAINE + Sources DE REGNIER ET ROCHOTTE (Nuits St Georges)	21	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	865	808	735	718	698	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%					
VILLERS LA FAYE	21																														
S.Mixte VOSNE ROMANEE	21	0%	0%	0%	0%	0%	148	30	20	8	16	320	327	359	405	485	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%					
SIAEP PLAINE DE NUITS	21	0%	0%	0%	0%	0%	23	9	9	4		173	156	125	158	154	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%					
SIAEP de SEURRE VAL DE SAONE	21	0%	0%	0%	0%	0%	792	288	298	302	215	875	831	879	773	826	0%	0%	0%	0%	0%	584	586	552	591	540					
SIAEP DES HAUTES COTES	21	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	92	55	96	108	91	0%	0%	0%	0%	0%	26%	34%	32%	35%	34%					
SIAEP DU PAYS LOSNAIS	21	0%	0%	0%	0%	0%	215	76	71	104	55	575	557	602	485	465	0%	0%	0%	0%	0%	107	279	248	183	257					
TOTAL		0%	0%	0%	0%	0%	1 249	430	410	434	293	6 065	5 734	5 696	5 478	5 550	0%	0%	0%	0%	0%	720	911	870	839	857					
POURCENTAGE		0%	0%	0%	0%	0%	16%	6%	6%	6%	4%	75%	81%	82%	81%	83%	0%	0%	0%	0%	0%	9%	13%	12%	12%	13%					

NomMdOuv	NumDep	Code usage : 80					Code usage : 81 et 82					Code usage : 83					Code usage : 84					Code usage : 86									
		2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
SIE DE LA REGION DE BLETTERANS + Lons le Saunier + Seillette	39	0%	0%	0%	0%	0%	9	10				2 905	2 727	2 731	3 093	2 963	0%	0%	0%	0%	0%	226	332	393	760	971					
SIE du RECEPTION (sans partie canal)	39	17%	17%	2 413	2 318	2 492	1 080	587	539	591	771	811	815	938	844	860	23 752	22 594				18	-	20 998	20 118	20 795					
SIE des TROIS RIVIERES	39	1%	1%	10%	10%	10%	4%	2%	2%	2%	3%	860	845	922	901	877	92%	93%	0%	0%	0%	0%	0%	84%	84%	83%					
SIE DE BEAUFORT SAINTE AGNES	39	0%	0%	0%	0%	0%	22%	17%	26%	19%	23%	282	310	299	367	347	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%					
TOTAL		17%	17%	2 413	2 318	2 492	1 343	771	863	807	1 031	4 857	4 697	4 890	5 204	5 047	23 752	22 594	-	-	-	243	332	21 391	20 878	21 766					
POURCENTAGE		1%	1%	8%	8%	8%	4%	3%	3%	3%	3%	16%	16%	17%	18%	17%	78%	79%	0%	0%	0%	1%	1%	72%	71%	72%					

NomMdOuv	NumDep	Code usage : 80					Code usage : 81 et 82					Code usage : 83					Code usage : 84					Code usage : 86									
		2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010					
SIE DE LA BASSE REYSSOUZE	1	0%	0%	0%	0%	0%	285	172	191	350	230	1 505	1 351	1 410	1 525	1 409	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	16	13	19					
POURCENTAGE		0%	0%	0%	0%	0%	16%	11%	12%	19%	14%	84%	89%	87%	81%	85%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	1%					



Tableau 8 : Bilan des usages entre 2006 et 2010

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse  
 Délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable sous couverture du fossé bressan  
 Phase 2 : Bilan des usages et évolution des besoins – Rapport n° 68743/B

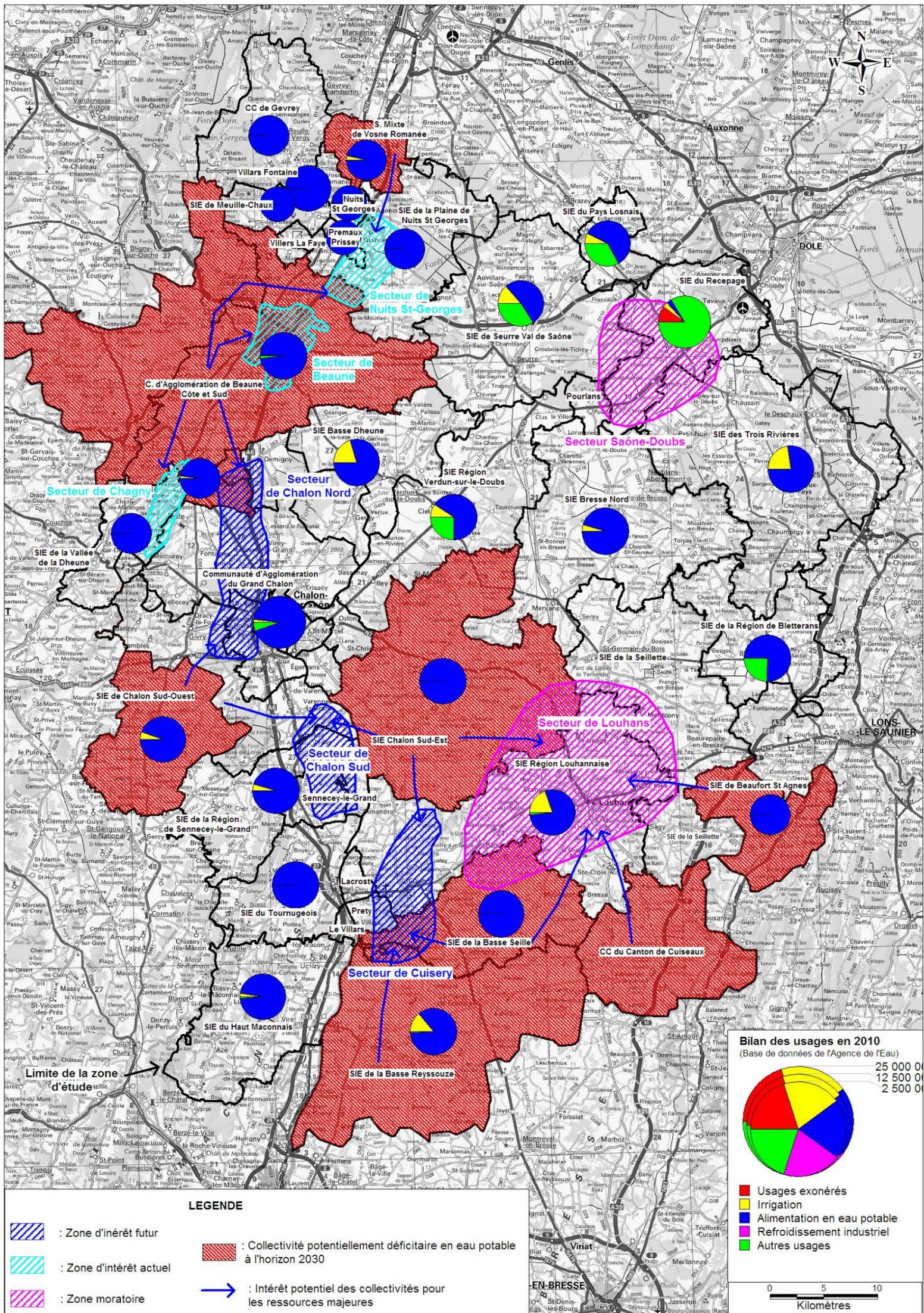


Figure 2 : Carte des collectivités potentiellement déficitaires en eau potable à l'horizon 2030 et bilan des usages en 2010

## 6. Conclusion

La deuxième phase de l'étude sur la délimitation des ressources majeures pour l'AEP sous couverture du fossé bressan avait pour objectif de faire un bilan des usages en eau potable à proximité des secteurs retenus et d'estimer les besoins à long terme.

Le secteur d'étude qui a été retenu recoupe essentiellement les départements de la Saône-et-Loire et de la Côte d'Or. Elle empiète également sur les départements du Jura et de l'Ain.

La présentation de l'alimentation en eau potable a montré que, à l'exception des collectivités situées en Cote d'Or, toutes les autres collectivités ou presque étaient « mono-ressource », c'est-à-dire qu'elles ne disposent pas de ressource de substitution. Le syndicat de Chalon Nord, maintenant dissous et qui fait partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, est le seul dans la zone d'étude à avoir cherché à se doter d'une ressource de substitution en réalisant un forage profond dans les calcaires du Jurassique sous couverture du fossé bressan (forage non exploité). La sécurité d'approvisionnement, quand elle existe, est assurée partiellement ou en totalité par l'interconnexion. En termes de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable (diversification de la ressource), toutes les collectivités sont susceptibles d'être intéressées par les ressources majeures définies en phase 1.

Le bilan des besoins à court, moyen et long terme a permis d'identifier les collectivités qui pourraient potentiellement être déficitaires et donc être d'autant plus intéressées par les ressources stratégiques. Il s'agit (cf. **Figure 2**) :

- Pour la zone d'intérêt futur de Cuisery : du SIE de la Basse Reysouze (01), du SIE de la Basse Seille (71) et du SIE de Chalon Sud-Est (71) ;
- Pour la zone d'intérêt futur de Chalon Sud : du SIE de Chalon Sud-Ouest (71) et du SIE de Chalon Sud-Est (71),
- Pour la zone d'intérêt futur de Chalon Nord : du SIE de Chalon Sud-Ouest (71) et la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud (21),
- Pour la zone moratoire de Louhans : du SIE de la Basse Seille (71), de la CC du Canton de Cuiseaux (71), du SIE de Chalon Sud-Est (71) et du SIE de Beaufort St Agnès (39),
- Pour la zone d'intérêt actuel de Nuits Saint Georges : le syndicat Mixte de Vosne Romanée (21) et la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud (21).
- Pour la zone d'intérêt actuel de Beaune : la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud (21),
- Pour la zone d'intérêt actuel de Chagny : la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud (21).

*Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*  
*Délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable sous couverture du fossé bressan*  
*Phase 2 : Bilan des usages et évolution des besoins – Rapport n° 68743/B*

Aucune collectivité potentiellement déficitaire n'est située à proximité de la zone moratoire Saône-Doubs.

Le bilan sur les usages a montré que seul le secteur moratoire de Saône-Doubs était concerné. En effet, c'est à proximité de ce secteur que l'alimentation en eau potable est la plus concurrencée sur les territoires du syndicat du Recépage (39), du syndicat du Pays Losnais (21) et du syndicat de Seurre Val de Saône (21).

### **Observations sur l'utilisation du rapport**

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'ANTEA ne saurait engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Il est rappelé que les résultats de la reconnaissance s'appuient sur un échantillonnage et que ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité du milieu naturel ou artificiel étudié.

La prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par ANTEA ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

## **ANNEXES**

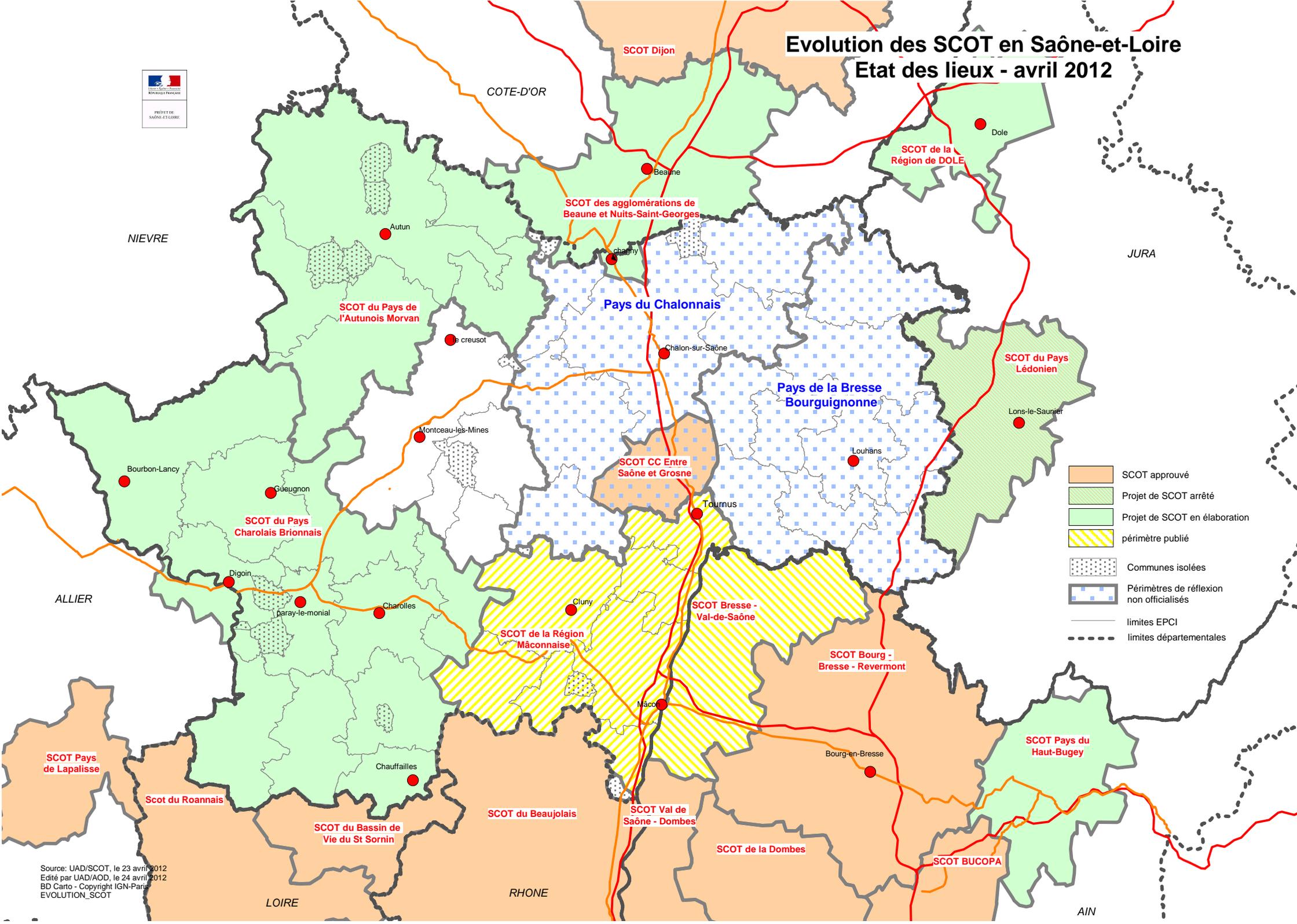
## **Annexe A**

Carte des SCOT en 2012 (source Préfecture de Saône-et-Loire)

(1page)

# Evolution des SCOT en Saône-et-Loire

## Etat des lieux - avril 2012



- SCOT approuvé
- Projet de SCOT arrêté
- Projet de SCOT en élaboration
- périmètre publié
- Communes isolées
- Périmètres de réflexion non officialisés
- limites EPCI
- limites départementales

### Rapport

---

Titre : **Délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable sous couverture du fossé bressan - Phase 2 : Bilan des usages et évolution ses besoins**

Numéro et indice de version : 68743/A

Date d'envoi : Juillet 2013

Nombre de pages : 66

Diffusion (nombre et destinataires) :

6 ex. Client + 12 CD

1 ex. Agence

Nombre d'annexes dans le texte : 1

Nombre d'annexes en volume séparé :

1 ex. Auteur

### Client

---

Coordonnées complètes : **AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE**

Délégation de Besançon

34, rue de la Corvée

25000 BESANÇON

Nom et fonction des interlocuteurs : Monsieur MARGUET, chargé d'études

### Antea Group

---

Unité réalisatrice : REAU

Nom des intervenants et fonction remplie dans le projet :

*Interlocuteur commercial : Stéphane DEPARDON*

*Responsable de projet : Stéphane DEPARDON*

*Auteurs : Stéphane DEPARDON, Emmanuel SONCOURT*

*Secrétariat : Cindy YAFFA*



### Qualité

---

Contrôlé par : Jérôme LACROIX

Date : Octobre 2012 – Version A

Novembre 2012 – Version B

Mai 2013 – Version C



N° du projet : RHA P 11 0379

Références et date de la commande : 01/04/2012

**Mots clés : bibliographie, eau souterraine, calcaire, forage, bilan des usages, syndicat**